

# LA LETTRE DU 18 JUIN *Le combat de l'avenir*

Vingt-sixième année – n° 204 – février 2018

Président-fondateur : Jacques Dauer

Siège social : 4, rue Raymond-Queneau, 75018 Paris – **Rédaction et courrier** : Boîte postale 48, 94700 Maisons-Alfort et [acadgaul1@free.fr](mailto:acadgaul1@free.fr) – Directeur de la publication : Georges AIMÉ – *Les textes reçus non publiés ne sont pas retournés à leurs expéditeurs ; les articles doivent nous parvenir dans la première semaine du mois, ils engagent la seule et unique responsabilité de leurs auteurs* – Publication diffusée via la toile. Dans le cadre de la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, les utilisateurs de cette lettre d'information disposent d'un droit d'accès, de modification et de suppression concernant leurs données personnelles. Ce droit peut s'exercer en nous envoyant votre demande par voie postale ou par courriel (adresses ci-dessus).

**Tous nos articles sont sur [www.academie-gaullisme.fr](http://www.academie-gaullisme.fr)**

*La famille de Luc Beyer de Ryke et les membres de l'Académie du Gaullisme  
remerkient tous les compagnons, sympathisants et lecteurs  
pour leurs témoignages lors du décès de notre président.*



## QU'EST-IL POSSIBLE D'ESPÉRER ?

par Pierre CHASTANIER

**L**es découvertes récentes de l'astrophysique, les réflexions philosophiques actuelles sur l'avenir des mondes, les lois de l'évolution revues par l'épigénétique, les progrès irréversibles des sciences cognitives et de l'Intelligence Artificielle, nous amènent à reformuler une pensée cosmologique nouvelle bien éloignée du géocentrisme aristotélicien ou des mythes religieux qui ont bercé l'enfance de l'humanité.

Pour ne prendre qu'un exemple, la Tradition Primordiale, vantée par tous les ésotérismes n'est rien d'autre, selon moi, qu'une règle de bon sens auto-forgée par notre espèce au cours des âges pour survivre. Selon le principe bien connu du « gène égoïste » ont prospéré en effet les clans qui lui assuraient la plus grande longévité : ceux qui vivaient en paix.

Le « *Tu ne tueras pas* » des *Tables de la Loi* trouve son explication dans le pavé mosaïque (si bien nommé) où, certes chaque case blanche est

cernée de cases noires, mais où chaque case noire est immédiatement encerclée de cases blanches qui élimineront sans pitié celui qui nuit à la survie de l'espèce.

Faut-il un exemple : la mobilisation mondiale contre le fascisme hitlérien !

La présence de la vie sur notre planète, dans notre système solaire, au sein de notre galaxie est sans doute unique car pour que naisse la vie, il a fallu que les molécules élémentaires issues de la soupe primitive, sur la planète Terre, quatre milliards d'années après la naissance de notre Univers et après d'innombrables essais infructueux, réussissent à s'entrechoquer, entraînées par le mouvement brownien, de manière telle que l'incidence de ces chocs donnent naissance à des molécules nouvelles plus complexes qui de proche en proche aboutiront à la formation d'acides aminés, unités de base de nos acides nucléïdes. Une telle probabilité était tout simplement

**SOMMAIRE** – Pages 1 à 3 : Pierre Chastanier, *Qu'est-il possible d'espérer ?* – Page 4 : Marc Dugois, *Les entreprises créent-elles de la valeur ?* – Pages 5 et 6 : Christine Alfarge, *La cohésion sociale et le sens des réalités* – Pages 7 à 14 : Henri Conze, *Politique énergétique* – Pages 15 à 24 : Paul Kloboukoff, *Un projet de loi sur les « fake news » pro domo et liberticide ?*



infime ! Imagine-t-on un joaillier lancer en l'air mille pièces métalliques constitutives d'une montre de précision les voir retomber ensemble et s'emboîter spontanément les unes aux autres pour donner une montre fonctionnant parfaitement ?

Des milliards de milliards d'essais ont été nécessaires sur des milliards de planètes appartenant à des milliards de galaxies de notre Univers pour que l'inattendu arrive. Mais il s'est produit, un jour, sur la planète Terre et vraisemblablement nulle part ailleurs, tant l'événement était improbable. Des molécules autocopiantes sont apparues, notre ADN, communes dans leur structure à tous les êtres vivants, bactéries, virus, végétaux et animaux, ne différant les unes des autres que par le nombre et la complexité des gènes (le génome de la souris est un tout petit peu plus petit que le nôtre mais 99 % de ses gènes sont homologues aux gènes humains).

Chaque jour les limites connues de notre univers reculent mais que représentent-elles vis-à-vis de l'infini ? Et qu'est-ce que 13.5 milliards d'années dans l'échelle des temps ?

Des milliards d'autres univers sont sans doute présents simultanément ou successivement dans l'infinie de l'espace, les « big crunches » des uns succédant peut-être aux « big bangs » des autres, dans une course elle-même sans borne temporelle ou spatiale.

Nous mesurons alors notre terrible inconsistance, et nous savons bien qu'à l'instar des dinosaures, disparus il y a 60 millions d'années, notre extinction ne tient peut-être qu'à un fil : une nouvelle percussion imprévisible d'un astéroïde avec la Terre qui plongerait à nouveau celle-ci pour des années dans l'obscurité, faisant (presque) disparaître toute forme de vie.

Cela s'était déjà produit au Permien, il y a 250 millions d'années, lorsque des éruptions volcaniques géantes (les trapps de Sibérie) avaient fait disparaître 70 % des espèces terrestres (permettant paradoxalement l'apparition des dinosaures et leur essor jusqu'au cataclysme du Yucatan) et faut-il le rappeler, un astéroïde de

la taille d'une maison est passé le jeudi 2 octobre 2017 à « seulement » 44.000 kilomètres de la Terre !

Heureusement contrairement à nos prédecesseurs sauriens, nous savons aussi que l'évolution nous a dotés pour l'instant, de 83 milliards de neurones nourris par 1.000 milliards de cellules de la glie qui nous donnent la chance de subsister face à un environnement hostile. Espérons que demain elle permettra à nos descendants de coloniser tout le système solaire puis toute la galaxie comme nous avons pu le faire de la Terre, si les conditions environnementales ou les risques de collisions interstellaires l'exigeaient.

Cependant, nous savons aussi que notre espèce a la capacité de s'auto détruire et que l'individualisme des puissants, l'égoïsme des nantis, l'incapacité des politiques à prévoir au-delà de leur prochaine réélection, l'impuissance de l'ONU à régler les conflits armés soigneusement entretenus par des intérêts inavouables font craindre, malgré quelques remarquables exceptions, le risque d'une disparition de l'espèce humaine.

Les 62 personnes les plus riches du monde possèdent plus que les 3.6 milliards d'humains les plus pauvres. La moitié de l'humanité vit avec moins de 5 dollars par jour et c'est parmi eux que les guerres créent les plus grandes migrations de la peur et de la faim que nos pays développés cherchent à endiguer par des murs dérisoires !

Pour un Bill Gates qui en sacrifiant 90 % de sa fortune a donné plus du double de l'OMS à la santé africaine, combien d'autres se complaisent dans des dépenses somptuaires bien inutiles sans voir la nouvelle nuit du 4 août, mondiale cette fois, qui se profile à l'horizon ?

Si l'espèce humaine devait disparaître, ce ne serait rien d'autre, à l'échelle infinie des univers, que l'occasion donnée à une nouvelle espèce, arthropode par exemple, de disposer à son tour de l'espace et du temps nécessaire à son évolution, comme ce fut le cas pour nous, grâce à la disparition des dinosaures.



Et si la Terre explosait, anéantissant d'un coup toutes les espèces vivantes, alors, sur d'autres exo-planètes d'autres galaxies les chocs moléculaires incessants de substances primitives qui s'y déroulent comme chez nous aujourd'hui, finiraient peut-être par donner naissance un jour à une nouvelle forme de vie, c'est-à-dire à des molécules autocopiantes capables de s'organiser !

Nous ne sommes que des passeurs de relais et nous devons nous en contenter.

Si les développements de nos capacités cognitives apparaissaient grâce aux progrès du génie génétique, si l'augmentation de nos potentialités devenait possible grâce à des implants cérébraux ou autres chimères homme-machine, si nos descendants au siècle prochain réussissaient à domestiquer l'IA Forte, alors l'humanité pourrait se libérer de la Terre et coloniser si besoin était le système solaire et au-delà avant une éventuelle destruction de celle-ci.

On peut même imaginer qu'un jour, sur une exoplanète improbable d'une autre galaxie, un groupe d'Humains qui n'aurait de commun avec nous que de descendre du même phylum d'origine terrestre se trouverait confronté après

une phase d'expansion accélérée de notre univers à une phase de contraction gravitationnelle dont il devinerait évidemment l'inévitable issue : un « big crunch » !

Ces lointains descendants pourraient alors migrer dans un autre univers, s'il existe, afin de poursuivre dans un ailleurs indéfinissable l'incroyable aventure commencée sur Terre il y a 4 milliards d'années.

Et si ces autres univers n'existent pas, alors il ne resterait à l'espèce humaine arrivée au terme de son évolution dans un monde finissant qu'à tenter de programmer un nouveau « big bang » à partir duquel dans des temps immémoriaux pourrait recommencer comme ce fut peut-être le cas dans un lointain passé la stupéfiante aventure de la Vie.

L'éclat infini de Lumière d'un nouveau « big bang » aurait-il alors quelque chose de commun avec la Lumière du Logos (*En Lui était la vie et la vie était la Lumière des Hommes*) faisant de l'Humanité qui viendrait de disparaître le Démurge d'un nouveau monde ?

Avant que tout ne recommence... ■

## 2018 – BULLETIN D'ADHÉSION ET D'ABONNEMENT À 18 JUIN

établir votre chèque à l'ordre de l'Académie du Gaullisme et le retourner à : Académie du Gaullisme – BP 48 – 94700 Maisons-Alfort

Nom et prénom \_\_\_\_\_

Rue, boul., avenue, impasse, autre \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Téléphone fixe \_\_\_\_\_ - Téléphone portable \_\_\_\_\_ - Courriel \_\_\_\_\_

*Cotisations : \_\_\_\_ x 35 € (plus de 25 ans) / \_\_\_\_ x 16 € (moins de 25 ans) / \_\_\_\_ x 39 € (couple) / à partir de \_\_\_\_ x 75 € (membre bienfaiteur)*



## LES ENTREPRISES CRÉENT-ELLES DE LA VALEUR ?

par Marc DUGOIS

Tout le système économique est fondé sur la création de valeur par les entreprises et sur la répartition des richesses créées. Un énarque trentenaire peut gagner des millions dans une banque privée et les dépenser pour devenir un président de la République à l'actif modeste parce qu'il aurait dit-on apporté une valeur ajoutée fantastique à Rothschild.

Quel est le principe de la création de valeur, de la valeur ajoutée ? Une entreprise ou un artisan achète des fournitures, les travaille, les trans-forme avec des outils ou des machines, et vend à des clients le résultat, évidemment plus cher que ce qu'il a payé pour pouvoir travailler. C'est cette différence entre les achats et les ventes que l'on appelle la valeur ajoutée. Dans les services c'est une action ou une réflexion qui font monter les prix.

Mais cette valeur prétendument ajoutée n'existe pas si un client ne vient pas s'appauvrir en monnaie pour la créer. C'est la même histoire qu'une classe de CE2 qui prépare des cadeaux pour la fête des mères. On a investi dans une salle de classe, on a acheté tout un tas d'ingrédients, les enfants ont travaillé, un instituteur, pardon ! un professeur des écoles, a été payé pour tout organiser et le jour J les cadeaux sont prêts. Mais que se passe-t-il pour l'enfant qui n'a personne à qui l'offrir, personne qui viendra « acheter » son œuvre sans aucune discussion et avec beaucoup de bisous ? Un cadeau n'existe que si quelqu'un va être content de le recevoir. Sans ce « client », sans maman, la production n'est qu'encombrant voire même déchet que l'enfant va jeter avec rage en voulant à la Terre entière et qu'on ne lui parle jamais de création de valeur ! La personne qui crée la valeur c'est maman en admirant le cadeau, personne

d'autre ! Et cette valeur vient de la rencontre, de la force et de la cohérence de deux énergies, celle de l'enfant qui s'est donné et celle de la maman qui s'est aussi donnée. Est-ce réellement chiffrable ?

Ce que tout le monde comprend pour le cadeau de l'enfant, personne n'a envie de le comprendre pour une entreprise qui ne donne l'impression de créer des richesses que parce qu'il y a une rencontre, une force, une cohérence entre d'un côté les énergies de l'argent de ses actionnaires et du travail de ses salariés, et de l'autre l'énergie de ses clients qui l'apportent par l'argent qu'ils ont gagné précédemment.

Au lieu de s'attaquer au problème extrêmement difficile du prix qui est le chiffrage de l'inchiffrable, la folie actuelle est de se servir du prix pour l'appeler le PIB et se convaincre qu'il est une richesse que l'on va pouvoir utiliser. C'est exactement comme si papa voulait utiliser pour payer ses impôts ou les courses, le plaisir qu'ont ressenti maman et fiston le jour de la fête des mères.

Il n'empêche que des tas d'experts et de gens très sérieux vont continuer à dire que les entreprises ajoutent une valeur qu'elles créent sans se rendre compte que leur fantasme rend obligatoire les trois esclavages de la mondialisation, de la dette et de l'immigration.

D'autres, ou les mêmes, vont se torturer les méninges pour trouver comment, en bidouillant la monnaie, papa pourra payer ses impôts avec le plaisir de la fête des mères.

Pendant ce temps-là les esclavages progressent et notre civilisation régresse. ■



## LA COHÉSION SOCIALE ET LE SENS DES RÉALITÉS

par Christine ALFARGE

Le temps du « chacun pour soi » est revenu dans les esprits, est-ce de la résignation ou une vraie crise de société engendrée par des mutations sociales importantes, des déceptions voire de la défiance vis-à-vis des politiques le tout sur fond de crise économique ? Si certaines caractéristiques de notre nation peuvent s'expliquer par l'histoire, des lignes de fractures nouvelles sont à regarder de près dans notre pays en manque de repères, où règne un comportement quotidien de l'incivilité propice à des affrontements pouvant être redoutables, heureusement un pays capable aussi de surmonter ses divergences quand il doit faire face aux menaces de toute nature. Tout cela doit cependant nous interroger sur la place que nous laisserons aux générations qui vont suivre tant sur le plan de la sécurité des personnes que de la cohésion sociale, les deux étant indissociables pour une vie meilleure.

### Chaque époque a ses crises de nature différente sur fond de liberté et d'égalité

Ce qui est admirable pour ne pas dire extraordinaire, c'est la vision du Général de Gaulle, marquée par sa grande connaissance de l'histoire dont il n'ignorera aucun évènement. C'est à travers cette même histoire qu'il a su élaborer et développer les grandes questions qui ont contribué au développement de notre pays. Pour lui, la question d'ordre social était avant tout d'agir pour préserver la cohésion entre les Français. Cela n'empêchera pas une déferlante contestataire de la jeunesse en mai 68 dont l'ampleur s'expliquait notamment par le phénomène démographique de l'après-guerre.

### L'aspect démographique, socle de sa politique familiale

Si l'universalité des droits est un volet important de sa politique familiale, cette dernière repose principalement sur l'évolution démographique de notre pays. En dotant la France d'un institut d'analyses démographiques, l'INED dirigé par Alfred Sauvy, le Général de Gaulle conduira une politique familiale avec tous les moyens matériels et moraux pouvant contribuer à l'accroissement quantitatif et l'amélioration qualitative de la population.

Sachant lire et analyser mieux que quiconque les statistiques démographiques, Alfred Sauvy comprenait et s'exprimait dès 1959 sur le phénomène de l'arrivée d'une « montée des jeunes ». Il y consacrera plusieurs articles dans la presse et un livre du même titre. Il considérera que cette « montée des jeunes » est le fait le plus lourd de notre histoire et que la France devra s'y préparer. Fort de son aura auprès du Général de Gaulle, Alfred Sauvy lui adressera son ouvrage dans lequel il annonce les germes de la future révolte de mai 1968.

L'attention du Général de Gaulle sera tellement forte, qu'il lui fera savoir dans une lettre : « *Mon Cher Sauvy, Dans la "montée des jeunes", il y a, à foison, des données positives, des idées, des espérances. Tout comme vous, je pense que "l'accueil" des jeunes, c'est, pour ainsi dire, tout l'essentiel du problème économique et social français, dès lors que la paix mondiale serait assurée pour une génération. Je vous remercie de m'avoir fait connaître, sous cette forme très bien élaborée, comment vous voyez cette affaire capitale.*



## A quoi ressemblait la France en 1968 ?

Il faut rappeler que dans la France de 1968, un tiers des habitants a moins de 20 ans et les 16-24 ans représentent à eux seuls plus de huit millions de personnes soit 16,1% de la population. C'est le baby-boom de l'après-guerre.

Mai 1968 est une réaction en chaîne dont la complexité ne peut être ramenée seulement à un conflit de générations. Force est de constater que la jeunesse en fut toutefois le détonateur, avec la crise étudiante d'abord puis avec la crise sociale qui prend le relais avec l'un des mouvements de grève le plus long du XXème siècle en France, s'achevant sur une crise politique.

Au regard d'une société sereine économiquement, les raisons de mai 68 peuvent paraître surprenantes, la société vacille alors que tous les voyants sont au vert, on parle même de paix, prospérité, plein-emploi. C'est l'incompréhension. Quelles étaient les motivations ? Etaient-elles sociales, religieuses ou politiques ? Sans doute le rejet à la fois du capitalisme, du militarisme et du consumérisme.

En mai 68, Pierre Lefranc qui était aux avant-postes auprès du Général de Gaulle confiera dans un entretien : « *Les crises de 1968 échappent à l'analyse, je dis les crises, dès lors qu'elles éclatent presque simultanément dans de nombreux pays, dont les Etats-Unis, l'Allemagne, le Japon et même la Suisse. Leurs origines sont sans doute diverses. Mais il est malaisé de les définir. Pourquoi, sans motifs semblables, la contestation surgit-elle aussi bien à Los Angeles qu'à Tokyo ? Angoisse des jeunes devant la civilisation technique et mécanique et la course effrénée à la consommation ? Peut-être ?* ».

## Cinquante ans après 1968, où en sommes-nous ?

Comment construire et gérer en même temps le collectif sans que des intérêts supérieurs n'imposent aux individus des comportements, des manières de vivre, des actions dans lesquelles ils ne se retrouvent

pas ? C'est la question de fond posée par mai 68 qui continue de s'inviter dans tous les débats sur le libéralisme, la construction européenne et la mondialisation. On sait avec quelle exigence le Général de Gaulle ne mélangeait jamais ses affaires personnelles avec celles de sa fonction. L'époque a changé entend-on mais notre pays, sa cohésion, qu'en faisons-nous ? Contrairement à mai 68, le pays n'a plus de repères et s'enfonce aujourd'hui inexorablement sous le poids de la dette et du chômage dans un immobilisme politique total. Nous vivons sur un volcan qui peut se réveiller à tout moment d'où l'urgence de réformes structurelles à mener si nous ne voulons pas subir le même sort que l'Argentine avec de nouvelles règles imposées par le fond monétaire international (FMI).

Aujourd'hui, la cohésion sociale dépend surtout de quel avenir nous voulons pour notre jeunesse qui sera à la remorque si nous ne faisons rien. La cohésion sociale passe obligatoirement par la formation professionnelle pour plus d'autonomie et l'apprentissage véritable voie de l'égalité des chances pour les plus défavorisés.

*À son époque le Général de Gaulle aura tout mis en œuvre pour que toutes les générations puissent bénéficier de la croissance économique. Nous n'avons pas fini d'analyser et comprendre cette période paradoxale qui faisait dire à André Malraux : « Cinquante après sa mort, c'est la jeunesse qui redécouvrirait De Gaulle. Cette jeunesse qui en mai 68 voulait le renvoyer dans sa maison de Colombey ».*

*Journaliste, baricadiste en 68, Daniel Rondeau dira lui-même : « Ce n'est pas de Gaulle qui a raté la jeunesse, c'est la jeunesse qui a raté De Gaulle ».*

*La révolte de 68 n'était portée ni par la pauvreté ni par l'exclusion, les baby-boomers qui représentaient la génération de l'après-guerre était aussi celle de la non-guerre. Quoiqu'il en soit c'est en devenant plus politique que cette crise trouvera une issue rapide grâce à la maîtrise du Général de Gaulle conforté par sa victoire aux législatives qui suivront. ■*



## POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE

Henri CONZE

**P**renant conscience du réchauffement climatique, l'Europe et la France se sont engagées dans la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre (GES), tout en remettant en question l'énergie nucléaire après Fukushima et la décision allemande de son abandon. La France, ayant déjà fortement investi dans les énergies renouvelables (ENR), a voulu montrer l'exemple avec sa loi de transition énergétique, en raison en particulier de sa présidence de la COP 21 et de l'aura qu'un pouvoir affaibli souhaitait en retirer. Quelles sont les difficultés et quel est le bilan d'une politique qui a concerné essentiellement les moyens de production d'électricité ? Faut-il décider une autre politique et laquelle ?

### I. - Un profond changement de la question de l'énergie (1) dans le monde et en France

Depuis quelques années, nous assistons à une transformation rapide du contexte énergétique en raison des nouvelles contraintes imposées par le réchauffement climatique et les changements intervenus dans la structure de l'offre et de la demande. Par ailleurs, les aspects internationaux ont joué et jouent un rôle de plus en plus essentiel. Ils sont souvent imprévisibles, alors que le domaine de l'énergie, ne serait-ce qu'en raison des investissements considérables à y réaliser, se caractérise par une très grande inertie. En particulier, depuis dix ans, trois facteurs ont changé la donne : l'émergence aux États-Unis des hydrocarbures non conventionnels ; le printemps arabe, devenu hiver, qui a déstabilisé les pays producteurs fortement exportateurs ; Fukushima qui a fragilisé le nucléaire. Cela explique, au moins en partie, un certain nombre de situations anormales : nous n'avons rien fait depuis dix ans dans le domaine de l'électricité qui n'ait été subventionné ; depuis quelques années, on ne parle plus du prix final de l'énergie ; le prix de l'électricité en France est en train de doubler sans que l'on s'en soucie réellement ; la priorité d'accès au réseau des ENR (énergies nouvelles renouvelables) désorganise les marchés de l'électricité ; il faudrait des sommes considérables pour assurer l'insertion des ENR et le bon fonctionnement des réseaux ; enfin, on constate qu'un certain nombre d'investissements qu'il aurait fallu faire ne l'ont pas été. Une question, trop souvent passée sous silence, se pose donc : comment financer tous les investissements nécessaires aujourd'hui et à horizon de vingt ans si l'on n'a pas une régulation du marché de l'énergie, seul moyen de redresser sa rentabilité ?

Une autre raison à cette situation est que nous sommes aujourd'hui confrontés à trois changements profonds simultanés : la transition énergétique, la révolution numérique et la pression sociétale en faveur des « énergies vertes ». Une attention particulière doit être portée à l'arrivée à grande échelle du numérique et des capteurs intelligents qui participent à la révolution dans le domaine de l'énergie. C'est le cas, par exemple, pour la consommation à usage domestique. Tous les bâtiments construits jusqu'à un passé récent sont des radiateurs ouverts sur le ciel et les rénover afin de réduire leur consommation d'énergie est souvent impossible, en tout cas extrêmement coûteux.

Or, la mise en œuvre de solutions numériques pour le contrôle et la gestion de cette consommation permettrait de réduire la « facture » de moitié ! Une telle évolution (révolution ?) entraîne un changement profond des entreprises du secteur. Une société comme Schneider Electric, leader mondial dans son domaine, est passée successivement de l'électromécanique à la gestion de l'électricité, puis de la gestion de l'électricité à la gestion de l'énergie (« control-command », logiciels...) et enfin, en devenant plus intelligent dans la connaissance et la conception d'infrastructures, de la gestion de l'énergie à la gestion de l'espace. Cette évolution était la condition nécessaire à la survie de l'entreprise car, dans le même temps, la durée d'un cycle de développement dans son secteur d'activités est passée de dix ans à un an (2) !



Afin d'essayer de s'adapter à toutes ces transformations, il faudrait impérativement :

- prendre conscience que les énergies fossiles continueront encore longtemps à jouer un rôle majeur s'il n'y a pas une volonté très forte de vouloir renverser la tendance ;
- introduire véritablement une valeur économique liée au climat et, pour cela, faire des choix clairs au niveau mondial et, dans un premier temps, européen sur les quotas ou la taxe dite carbone ;
- mettre un terme aux absurdités du prix du marché dues à la politique d'insertion des renouvelables sur ce marché (obligation d'achat à un tarif imposé). Il s'agit de rendre son organisation compatible avec les mesures environnementales (prix du carbone, subventions en faveur des énergies renouvelables, etc.).

Ces changements d'attitude demandent un grand courage politique ! Sommes-nous prêts ? L'exemple de ce qui se passe en Europe n'est pas de nature à nous rendre optimistes. Pourquoi a-t-on, à juste titre, le sentiment que l'Europe n'a pas de vraie politique de l'énergie ? La politique européenne dans ce domaine, comme dans d'autres, peut-être qualifiée « d'oxymore » : des orientations sont prises, immédiatement édulcorées, affadies, contredites par d'autres décisions leur ôtant toute pertinence. Deux exemples : d'une part, l'ouverture du marché de l'électricité immédiatement suivie par la liberté laissée aux nations concernant leur « mix » énergétique, leur politique tarifaire, celle sur les énergies renouvelables, etc. ; d'autre part, l'incompatibilité des règles actuelles du marché de l'électricité avec l'objectif des 3x20 % en 2020 décidé il y a dix ans pour lutter contre le réchauffement climatique. En outre, l'approche par la Commission de Bruxelles est beaucoup trop technocratique. C'est le cas, en particulier, dans le domaine de la fixation des quotas de CO<sub>2</sub> ; la position des pays de l'Est de l'Union, mais ils ne sont pas les seuls, conduit à des compromis qui complexifient la réglementation et la rendent inapplicable : il

est grand temps de reprendre ce dossier sur la base d'une politique globale cohérente ! L'approche suivie peut être aussi trop dogmatique, comme on peut le constater avec la position prise sur les contrats d'énergie à long terme : comment les bannir d'un marché que l'on veut libéraliser ? Privilégier systématiquement le marché spot peut être préjudiciable à long terme. En effet, il faut bien une certaine régulation du marché de l'énergie, seul moyen de redresser sa rentabilité, sinon comment financer les investissements nécessaires à horizon de vingt ans ?

Cette situation, faite d'incohérences ou de blocages, ne va-t-elle pas pousser certains pays à prendre, pour l'énergie, une orientation « à l'anglaise » et sortir dans ce domaine du carcan européen afin de décider une politique énergétique plus cohérente (quotas, tarification, incitations, etc.) tout en recherchant à améliorer la compétitivité de leurs entreprises ? Il faut bien constater, en effet, que ce que va pouvoir faire la Grande-Bretagne, après le Brexit, en matière d'énergie, ne peut se faire à 27 ! Nous ne pourrions aujourd'hui décider en commun une taxe sur le carbone sans l'accord de tous : la conséquence est claire, il n'y aura pas de vraie taxe ! Peut-on la remplacer par la fixation d'un prix plancher ? Par une tarification fondée sur la puissance installée et non essentiellement sur la consommation ? Ne nous ne faisons pas trop d'illusions, il y a là de quoi alimenter pour des décennies les négociations communautaires !

Un autre facteur de pessimisme est l'extrême vulnérabilité physique du secteur de l'énergie. Il est devenu une cible de plus en plus privilégiée par tout agresseur : menaces sur les infrastructures comme on l'a vu au Yémen ou en Algérie ; intérêt de mouvements terroristes à l'égard des centrales nucléaires ; agressions cybernétiques (ex : Ukraine) ; découverte des effets environnementaux d'accidents voulus ou non dans les transports (ex : l'accident d'un train transportant du pétrole de schistes au Canada) ; etc.

## II. - Transition énergétique, cohérence des objectifs et gouvernance

Les deux mots « valise » de transition énergétique recouvrent des notions différentes, ce qui peut conduire à des malentendus. Pour les pays émergents ou qui veulent émerger, il s'agit de disposer de beaucoup plus d'énergie afin de pouvoir produire plus et consommer plus. Pour nous, il y a quelques années, deux objectifs pouvaient, en principe, être recherchés : d'une part l'urgence de la lutte contre le réchauffement climatique, d'autre part la nécessité de faire face à un épuisement des ressources qui semblait relativement proche. La France et l'Europe les ont confondus en pensant qu'un développement rapide des énergies renouvelables allait

répondre à ces deux préoccupations. Or, nous constatons aujourd'hui que le « peak oil », le « peak gas » ou le « peak uranium » n'interviendront sans doute que dans très longtemps, l'humanité n'étant donc pas près de manquer d'énergie ! Ne subsiste, par conséquent, que le volet environnemental qui, s'il avait été pris isolément, aurait peut-être conduit à une approche logique et réaliste, ainsi un accord sur un prix du carbone élevé et le lancement d'un effort de R&D important consacré d'urgence et sans tabous à la recherche des solutions « non carbonées » les moins coûteuses. En raison de l'orientation initiale prise, accompagnée d'un niveau de dépenses consacrées



aux seules énergies renouvelables que d'aucuns pourraient juger « scandaleux », toutes les autres voies, comme la capture du CO<sup>2</sup> (3), le nucléaire futur, l'efficacité énergétique, la biomasse, etc., ont été négligées. Les conséquences en furent l'effondrement des prix du marché de gros de l'électricité en Europe par refus de régulation, la hausse importante du prix de l'électricité payée par les particuliers et l'absence de signaux sur le long terme ! Ce sont, évidemment, les citoyens qui supportent le poids de sommes énormes qui manquent au développement de l'économie. Peut-être l'idéologie a-t-elle une trop grande influence sur les orientations prises et nous conduit-elle, malheureusement, à un certain manichéisme, hier le nucléaire, aujourd'hui les renouvelables ? Un exemple intéressant nous est donné actuellement par l'Afrique du Sud qui définit sa stratégie énergétique. Pour des raisons de souveraineté, car l'énergie est qu'on le veuille ou non une question de souveraineté, ce pays a choisi de diversifier ses sources d'énergie, y compris en développant son énergie nucléaire. Posons-nous la question : « *prendrions-nous aujourd'hui la même décision que celle prise au moment du premier choc pétrolier ?* ». La réponse est que, très probablement, nous choisirions un bouquet énergétique, comprenant certes le nucléaire, mais aussi d'autres sources. Un autre aspect d'une politique de l'énergie concerne en effet la notion d'indépendance souvent confondue avec celle de souveraineté. Pour beaucoup de raisons, en particulier les défis évoqués précédemment, cet objectif est relativement moins présent dans les réflexions actuelles que dans celles passées, à tort peut-être. Mais n'est-ce pas aussi parce que nous avons pris conscience que l'indépendance énergétique passe probablement plus par la diversité des sources d'énergie et de leur approvisionnement, évolution que nous sommes en train de vivre, que par des productions domestiques ?

La politique énergétique française souffre en réalité de trop d'objectifs contradictoires alors qu'elle demanderait visibilité et continuité. Le plan de transition énergétique, volet essentiel de cette politique, a été conçu avant tout pour une lutte contre le réchauffement climatique qui s'appuierait essentiellement, voire uniquement, sur le développement des énergies renouvelables (ENR) et sur les économies d'énergie. La décision de donner la priorité à cet objectif aurait dû être accompagnée par une politique énergétique à long terme, tout en n'interdisant pas de conduire des analyses techniques et économiques destinées à mieux appréhender les mécanismes climatiques en jeu. Notons qu'il faut être extrêmement prudent s'agissant de toute vision à un horizon éloigné : personne n'avait prévu il y a dix ans la baisse importante du coût des énergies renouvelables. En sera-t-il de même du stockage de l'électricité à l'horizon 2030 ou 2040, domaine qui constitue la clé essentielle de leur développement à grande échelle ? Par ailleurs, étant donné qu'il est certain que l'on poursuivra l'effort portant sur le renoncement aux matériaux carbonés, un certain nombre d'obstacles apparaissent ou vont apparaître, entre autres la question de la décarbonation du transport qui restera longtemps la plus difficile ou celle de la disponibilité de matières indispensables à l'exploitation à grande échelle des ENR et à leur

stockage, comme le néodyme, le cobalt... et bien d'autres. Il est clair que croire, comme certains le pensent, que l'on pourra disposer, à court ou même moyen terme, d'un mix énergétique uniquement constitué par des énergies renouvelables, est un mythe.

Mais les décisions prises jusqu'à présent ne risquent-elles pas par ailleurs d'être décalées par rapport aux orientations du reste du monde, de même que nos débats et états d'âme sur la disparition ou le désengagement très significatif de l'énergie nucléaire ? En effet, l'Europe n'est pas le monde et à horizon de vingt ou trente ans il n'est pas possible d'éviter une croissance mondiale de la démographie, de l'urbanisation et de l'économie, essentiellement en Asie et en Afrique, ce qui va conduire fatallement à une demande d'énergie en hausse (4). Par ailleurs, le développement de l'économie numérique est de plus en plus demandeur en énergie (actuellement, plus 5 % de l'énergie totale consommée dans le monde), donc d'électricité. Or, pour faire face à ces demandes, le monde ne risque pas, contrairement à ce qui était redouté il y a dix ans ou vingt ans, de manquer, sauf en cas de tension géopolitique, d'énergie à court terme, énergie utilisant essentiellement (hélas !) des matières fossiles.

Mais avec ou sans nucléaire, ou quelle que soit la part de celui-ci dans le mix énergétique futur, on n'évitera pas, comme on a trop cherché à le faire, d'aborder deux questions fondamentales. La première est une « lapalissade », c'est-à-dire le constat que la lutte contre le réchauffement climatique passe par « l'électrification » totale à terme de notre économie ; en effet, la presque totalité des énergies non-carbonées et non-émettrices de gaz à effet de serre (renouvelables et nucléaire) produisent directement essentiellement de l'électricité ! Il importe donc d'être cohérent et de revoir toutes les réglementations absurdes qui ne vont pas dans ce sens : c'est, par exemple, en France, le cas de la directive de 2012 sur le chauffage des bâtiments qui, voulant pénaliser fortement le nucléaire, pénalise en réalité l'électricité et donc aussi les ENR ! L'autre question fondamentale est celle des priorités. Le répit qui nous est donné par la réévaluation des ressources fossiles disponibles dans le monde devrait nous laisser le temps nécessaire pour conduire un effort de recherche et développement plus important que l'effort actuel, afin que nous puissions descendre d'ici 2050 le plus bas possible en masse de CO<sup>2</sup> émise par kWh produit. Ce répit devrait aussi nous permettre d'aborder la question du coût de l'énergie, le grand absent des réflexions actuelles... et du plan français de transition énergétique ! Combien de temps encore les « citoyens – consommateurs » vont-ils supporter d'être des « vaches à lait » ? Il est nécessaire désormais d'avoir une politique de l'énergie « au moindre coût ». C'est aussi une condition de la compétitivité économique de la France. Profitons donc du temps qui nous est donné pour concentrer nos efforts sur la R&D, le stockage de masse d'énergie peu coûteux, la réduction des coûts dans le nucléaire, etc.



Mais vouloir (enfin !) décider et suivre une politique énergétique raisonnée et raisonnable demande une saine gouvernance. Or, on ne peut que constater que dans ce domaine les conditions dans lesquelles les décisions sont prises, en France et en Europe, ainsi que les décisions elles-mêmes, souffrent de beaucoup d'incohérences, ce qui a conduit à une « balkanisation » tant de l'Union Européenne que des entreprises du secteur. Concernant l'électricité, cette gouvernance semble aujourd'hui soumise à deux pressions contradictoires : la première est l'ambition de la Commission Européenne qui voudrait l'intégration des énergies renouvelables dans le marché de l'électricité ; même si cette ambition s'inscrit dans la cohérence d'une politique communautaire, sa mise en œuvre doit être progressive ; en effet, les filières renouvelables électriques sont le fait d'un écosystème de petits producteurs pour lesquels l'accès au marché constitue encore une difficulté. L'autre pression découle de la volonté croissante des territoires et collectivités désireux de s'investir dans la transition énergétique, y compris du point de vue capitaliste ; c'est une évolution logique dans la mesure où les installations de production à partir d'énergies renouvelables sont finalement des infrastructures de taille humaine qui correspondent bien à l'échelon territorial ; en valorisant des ressources locales, elles génèrent une valeur ajoutée qui profite à l'économie des territoires ; mais cette évolution ne risque-t-elle pas de se heurter à la règle d'or de l'égalité de tous à l'égard de l'accès à l'électricité et de son prix ?

Par ailleurs, nous sommes sous le régime du marché européen de l'électricité conçu pour le court terme, en particulier avec le refus de Bruxelles d'y intégrer les contrats d'électricité à long terme. Tout se passe comme si on voulait le marché, mais non les conséquences du marché ! En outre, il faut tenir compte des consommateurs qui ont des réactions souvent paradoxales : ils

acceptent la très forte volatilité des prix du pétrole, mais la refusent pour ceux de l'électricité ! Le marché, tel qu'il est conçu aujourd'hui en privilégiant le « marché spot », ne permet pas de dégager une vision suffisante pour assurer une politique raisonnable d'investissements. Il faudrait impérativement tendre vers un marché de capacités, c'est à dire décider une nouvelle régulation permettant une tarification du réseau fondée, au moins partiellement, sur des puissances garanties disponibles et non plus sur les seuls échanges d'énergie. La raison voudrait que l'on choisisse dans le domaine de l'électricité un prix de raccordement au réseau élevé et un prix de consommation bas, ainsi que ce qui a été fait lors de la dérégulation des télécommunications avec des montants d'abonnements élevés et des appels téléphoniques gratuits ou presque.

Cette succession d'absences ou de trop-pleins en matière de gouvernance a eu, évidemment, des conséquences négatives. Citons en deux : la première fut la mise en place de rentes de situation dans le domaine des énergies renouvelables qu'il aurait fallu à tout prix éviter ; nous avons commis là la même erreur que celle faite dans le cadre de la politique agricole commune, c'est-à-dire garantir des prix. Comme par ailleurs il n'a pas été tenu compte, ou pas assez compte, des coûts « système », par exemple ceux de l'injection des ENR dans le réseau, il ne faut pas s'étonner du montant très élevé des sommes dépensées, dix à vingt milliards d'euros par an. La deuxième conséquence est l'incertitude faite de beaucoup d'ignorance qui pèse sur la question du stockage qui est et qui restera très difficile à résoudre en raison non seulement des défis scientifiques et techniques, mais aussi de l'absence d'une vision politique cohérente, en particulier s'agissant des investissements à réaliser.

### III. - Energies renouvelables, stockage et hydrogène : un seul défi

Le développement des nouvelles énergies renouvelables est de plus en plus considérable. Quelques chiffres : 300 milliards de dollars sont actuellement investis par an dans le monde dans ces énergies, certes encore d'abord dans l'hydraulique, puis l'éolien terrestre et le photovoltaïque ; les coûts de production de ces dernières baissent fortement (jusqu'à 30 à 40 \$ le MW-h), ainsi que celui de leur raccordement aux réseaux ; en France, les énergies renouvelables représentent aujourd'hui 33 % de la puissance électrique installée et 17 % de l'électricité produite, l'hydraulique restant, pour le moment, la principale de ces énergies (12 %) ; en France, le prix à payer pour la politique concernant les seules énergies renouvelables est au moins de 10 milliards d'euros par an, et pourrait atteindre 20 milliards en 2020 ; il est de 25 milliards en Allemagne !

Un calcul simple montre l'absurdité de cette situation et du gâchis financier auquel elle conduit. La France s'est engagée à ce que 27 % de son électricité soit produite en 2030 à partir

d'énergies renouvelables. La part de l'hydraulique étant au plus de 12 %, 15% devraient donc provenir de l'éolien et du solaire. Etant donné leur caractère intermittent et aléatoire, moins d'un quart de la puissance installée de l'éolien et du solaire peut être utilisé. Le complément (soit au moins trois fois la production des ENR) nécessaire au maintien en temps réel de l'équilibre « production – consommation », ne peut que provenir de centrales au charbon ou au gaz, seules capables d'un temps de réaction suffisamment court. Leur part dans le mix énergétique en 2030 devrait donc être supérieure à trois fois celle des ENR, soit plus de 45%, c'est-à-dire dix fois la production actuelle française d'électricité d'origine fossile, la part du nucléaire descendant sous les 30% (5). Pour produire son électricité, la France aura ainsi multiplié par dix ses émissions de CO<sub>2</sub> ! Ce constat montre clairement qu'en l'absence d'une percée technologique majeure dans le domaine du stockage de l'électricité, la réduction des GES et celle de l'énergie nucléaire sont deux objectifs totalement incompatibles : il faut choisir sans ambiguïté notre ennemi, le neutron ou le CO<sub>2</sub>.



Il est donc évident que les orientations décidées, les décisions prises sur les ENR au plan national comme européen, sont, mais c'est un euphémisme, au moins prématurées (6), d'autant que d'autres questions fondamentales se posent dont les réponses sont loin d'être évidentes alors qu'elles sous-tendent l'avenir même de ces énergies. Citons en trois : l'évolution des réseaux, le stockage de l'électricité et l'avenir de l'hydrogène, en particulier dans les piles à combustible.

- Le raccordement au réseau de l'électricité solaire, éolienne ou produite dans les microcentrales hydrauliques, n'est pas un problème simple et demande de gros investissements. En outre, la puissance installée des énergies éoliennes et solaires est relativement concentrée dans quelques zones géographiques souvent éloignées de celles de consommation, ce qui rend encore plus difficile leur injection dans le réseau. Ce problème est trop souvent passé sous silence ou négligé ; l'opinion publique l'ignore... jusqu'au moment où un projet de ligne à haute ou moyenne tension concerne son environnement immédiat ! La gestion des réseaux électriques devient donc de plus en plus difficile. Jusqu'à un passé récent, les flux de production et de consommation étaient prévisibles. Aujourd'hui, en raison du développement des énergies intermittentes, de leur accès sans contraintes au réseau et de leurs très fortes variations (40 GW de puissance photovoltaïque connectés en Allemagne certains après-midi et, évidemment, rien la nuit), les prévisions sont de plus en plus aléatoires alors que les temps de réaction nécessaires pour maintenir l'équilibre des réseaux sont de l'ordre de la seconde. En outre les marchés de l'électricité sont désorganisés : baisse des prix de gros rendant difficile la rentabilisation des investissements, hausse des prix payés par les particuliers, etc. Si nous voulons réduire les coûts et accroître la fiabilité des réseaux, il est indispensable de « penser système ». Jusqu'à un passé récent, l'architecture d'un réseau était simple, hiérarchisée en trois niveaux [haute, moyenne et basse tension] dont seul le premier donnait lieu à des installations de redressement du courant afin de limiter les pertes en ligne. Aujourd'hui, en particulier en raison du développement des énergies intermittentes, deux conceptions s'affrontent : le « small is beautiful » pour certains qui voudraient toujours plus d'autonomie et de gestion à l'échelle locale ; à l'inverse, d'autres préfèrent l'ancien « big is beautiful » et estiment qu'une gestion intelligente du réseau passe par une vision « système », le plan d'investissement à dix ans demandé par l'Europe entrant dans ce cadre. En fait, le développement des énergies renouvelables implique un recours accru à l'interconnexion des réseaux et nécessite toujours plus d'intégration. Par ailleurs, il est important d'admettre que, si les décisions d'investissements la concernant restent nationales, l'électricité n'a pas de frontières. Tôt ou tard, cet état de fait soulèvera des difficultés politiques. Quelques exemples : l'intermittence des ENR installées en Allemagne est en grande partie supportée par les pays riverains, dont la France ;

l'électricité d'origine éolienne produite par l'Allemagne dans le Nord et en mer Baltique alimente le Sud et la Bavière en transitant par la Tchéquie ; de même, l'Espagne ne peut gérer sa surproduction d'ENR qu'en l'injectant dans le réseau français qui n'en a nul besoin, mais Paris est soumis à de fortes pressions de la part de la Commission ! Des décisions d'investissements prises par un pays, sans concertation, peuvent donc en pénaliser d'autres.

- Nous avons trop longtemps adopté la politique de l'autruche en voulant ignorer que le développement à grande échelle d'énergies renouvelables économiquement viables passait par des percées technologiques dans le domaine du stockage et cela d'autant plus si les ENR devaient représenter un jour 80 % et au-delà du mix électrique ! C'est pourquoi le stockage de l'électricité est considéré par les experts comme le « Saint Graal » ; néanmoins, il se heurte à plusieurs difficultés qui freinent le développement des technologies et/ou leur déploiement. En effet, les options actuelles de stockage restent coûteuses et difficiles à intégrer de façon massive, notamment pour des questions de réseau S'agissant de longues durées, dans l'état actuel de nos connaissances, seul le passage par l'hydrogène serait envisageable (7). C'est pourquoi certains considèrent à tort, soit qu'il n'est pas nécessaire d'investir dans le stockage, voire qu'il ne le faut pas en absence d'un véritable espace économique, soit que cette question est en passe d'être résolue étant donné la forte décroissance du prix des batteries. Or, si les solutions de stockage pour les besoins de puissance sont bien maîtrisées, celles pour les besoins en énergie le sont moins, surtout lorsqu'il s'agit du stockage de masse où ce qui existe actuellement est assuré essentiellement par le stockage gravitaire (STEP). Toutefois, il est difficile de trouver de nouveaux sites de stockage et les sites en montagne sont le plus souvent éloignés des sites de production et de consommation. De ce fait, le recours au stockage est peu économique. Si des progrès ont été réalisés dans le domaine des batteries (8), cette option reste cependant très coûteuse et peu compatible avec un stockage de longue durée ; elle a éventuellement un intérêt pour l'énergie solaire sur la journée, mais non pour l'énergie éolienne sur plusieurs jours. Une autre raison de cette situation est la compétition entre le stockage de masse de l'électricité et d'autres possibilités comme l'accroissement des interconnexions et leur efficacité ou le développement de la gestion numérique (« smart grid »). La conséquence de cette compétition est l'absence de visibilité pour les investisseurs, hormis dans certains cas très particuliers, notamment aux États-Unis où le contexte est très différent étant donné le mauvais état du réseau ou la présence d'une clientèle très fortunée. Ce contexte a conduit, par exemple, au développement du « business model » d'Elon Musk (batteries résidentielles), modèle qui reste à démontrer et qui n'est pas nécessairement transposable en France !



- L'hydrogène peut, d'une part, devenir une ressource essentielle comme intermédiaire de stockage de l'électricité produite à partir des ENR. Mais c'est surtout si le stockage de l'électricité ne connaissait pas de percée technologique (un facteur 10 dans la réduction de la masse des batteries ?) dans les prochaines décennies que son rôle deviendrait essentiel. En effet, les piles à hydrogène devraient alors envahir le domaine des transports, leurs performances en matière de poids, d'autonomie et de durée de recharge des réservoirs leur permettant de l'emporter, y compris économiquement, sur le transport avec batteries. Ici aussi, se pose un problème de stockage, celui de l'hydrogène, dont dépend son utilisation dans l'avenir. De gros progrès ont été réalisés, en particulier le stockage sous forme solide (hydrures de magnésium par exemple), mais celui sous très fortes pressions (700 bars) est déjà relativement bien maîtrisé et apparaît plus économique. Un gros effort de promotion et d'éducation serait à faire à l'égard

des opinions étant donné le syndrome de l'« Hindenburg » et de la dangerosité de l'hydrogène encore présent dans les esprits. Notons qu'au stade actuel de la recherche et du développement de la filière hydrogène, la France pourrait être bien placée, qu'il s'agisse du stockage de l'hydrogène sous pression, de l'électrolyse haute température (avec des rendements supérieurs à 90 %) ou des piles à combustible. Mais il faudrait, d'une part, définir une stratégie industrielle qui n'existe encore pas entre les différents acteurs concernés et, d'autre part, poursuivre sans à-coups les travaux de R & D sur les trois axes [électrolyse, stockage et piles à combustible] afin d'être capable de maîtriser les indispensables futures avancées technologiques. Il faudrait en outre ne pas se limiter à la recherche précompétitive et aller jusqu'à la réalisation industrielle, de façon à favoriser le développement de véritables filières technologiques.

#### IV. - L'énergie nucléaire

La France a la chance d'avoir un parc nucléaire performant dont les investissements sont largement amortis. Le fermer serait, au seul plan économique, une aberration. N'oublions pas, après la décision de Berlin d'arrêt des centrales nucléaires, la réaction de l'allemand Volkswagen déclarant vouloir désormais acheter son électricité en France ! Le nucléaire fera sans nul doute partie du mix énergétique, même après la diversification en cours des sources d'électricité. Son rôle sera d'autant plus important que l'ambition de maîtrise de la production et des rejets de CO<sub>2</sub> sera grande : si cette ambition se limite, à long terme, à 300 grammes de CO<sub>2</sub> par kWh, le débat restera ouvert ; par contre, si l'objectif de 70 grammes était retenu, le nucléaire ne pourrait que rester une composante majeure, même si le développement des énergies renouvelables, à condition que les ruptures espérées sur leur stockage se réalisent, pouvait permettre un rééquilibrage.

Mais avons-nous encore une politique nucléaire, étant donné la confusion qui règne depuis un certain temps en matière de décisions ? Nous connaissons les difficultés actuelles de l'industrie nucléaire française, celles que rencontrent AREVA et le développement et la construction des réacteurs EPR. Les raisons de cette situation sont multiples, à commencer, évidemment, par l'absence de toute vision politique claire durant les deux dernières décennies ! Par ailleurs, d'autres facteurs ont joué. Il s'agit, d'une part, du départ de ceux qui « savaient », le dernier réacteur français ayant été mis en service il y a vingt ans ! Les États-Unis ont connu ce même phénomène quand ils avaient décidé il y a quelques années, longtemps après l'accident de *Three Mile Island*, de reprendre un programme électronucléaire. C'est le développement de l'exploitation des schistes qui a mis un frein momentané à leur recherche de nouvelles compétences dans le domaine nucléaire et reporté les décisions à bien plus tard. D'autre part, il est certain que l'inflation des normes de sûreté ou l'adoption par le

concepteur d'objectifs trop ambitieux, voire irrationnels comme ce fut le cas dans la définition de l'EPR, ont soulevé et soulèvent de très grandes difficultés dont la conséquence est un coût apparent de l'énergie nucléaire « de nouvelle génération » de moins en moins compétitif par rapport aux autres énergies (9). N'oublions pas que l'énergie nucléaire ne peut se développer que dans un environnement stable aux plans politique, financier, réglementaire, etc. : un réacteur peut fonctionner au moins cinquante ans, voire soixante, et toute transformation en cours d'existence due à de nouvelles normes est extrêmement lourde ; cela demande donc durant toute la durée de vie d'un réacteur la mise en œuvre d'une politique de mise à niveau stricte.

La définition d'une nouvelle politique française doit tenir compte d'un certain nombre de réalités. D'une part, la révolution qui peut venir des petits réacteurs appelés de manière générique Small Modular Reactors (SMR). Malheureusement, pour beaucoup de raisons, aucun effort véritable de recherche, à fortiori de développement, n'a été réellement accompli en France depuis au moins cinq ans, alors qu'il y a un certain nombre d'années que tous les grands pays nucléaires conduisent un programme dans ce domaine ; ainsi les États Unis vont donner le feu vert à la réalisation d'un démonstrateur (SMR NuScale). Le concept de réalisation de tels réacteurs devrait être totalement différent de celui des générations actuelles, en particulier en termes de modularité. D'autre part, concernant le long terme, nous savons que la préparation des futures générations de réacteurs (génération IV : concepts révolutionnaires) avait donné lieu à un accord international entre quelques nations qui ont, dans un premier temps, défini en 2002 un calendrier d'études de faisabilité, puis de démonstration. Un retard de dix ans environ a été pris. Un nouveau calendrier, agréé en 2012, repousse à 2030 l'aboutissement des phases de démonstration des différentes filières possibles. Certaines d'entre elles paraissent susceptibles



de révolutionner l'avenir de l'énergie nucléaire et sa perception par les opinions publiques. Ce sont les filières à sels fondus, certaines capables d'utiliser le thorium, dont les promoteurs mettent en avant les avantages potentiels, notamment en termes de sûreté (centrales intrinsèquement sûres) et de coût. Pour un certain nombre de raisons, en particulier les retombées des investissements réalisés dans le domaine militaire, l'énergie nucléaire civile s'est, depuis sa naissance jusqu'à aujourd'hui, limitée à l'utilisation comme combustible de l'uranium et un peu de plutonium (Mox). Passer à un autre combustible, comme le thorium, demanderait de revoir toute la filière, ce qui impliquerait un investissement que certains estiment, mais sans preuves, très élevé.

Quelles orientations devrions-nous prendre ? Il faut espérer que l'industrie nucléaire française surmontera les difficultés rencontrées ces dernières années et trouvera dans sa nouvelle configuration les conditions favorables à son développement, bien qu'elle ait à faire face à de nouveaux entrants tels que la Russie, qui se voudrait le numéro un mondial, en attendant la Chine et son impressionnant programme de construction de centrales. La France et ses concurrents traditionnels (USA,

Japon) sont encore de loin les plus expérimentés et les plus fiables. La France, afin de poursuivre la restructuration de sa filière industrielle, devrait impérativement élargir à court terme son catalogue de réacteurs avec un 1000 MW conçu pour avoir, en particulier, un coût de production d'électricité aussi faible que possible. La question se pose de l'avenir de l'EPR dont on connaît les difficultés et les coûts : il faut s'interroger sans tabou sur l'arrêt de cette filière au-delà des quelques réacteurs aujourd'hui en construction. Puis, d'ici à dix ans, il faudrait disposer d'un petit réacteur modulaire (SMR) pouvant, soit correspondre aux besoins de territoires limités (ex : îles), soit fonctionner en batterie : la révolution serait à la fois dans le concept du chantier lui-même et, surtout, dans la production de modules entiers en usine, comme ce qui est fait dans l'industrie aéronautique. Mais il faut, en parallèle, que nous préparions le long terme par un effort continu de R&D (traitement des matériaux, stockage des déchets ...) et envisager un nucléaire très économique en ressources naturelles et très sobre en production de déchets. Pour cela, il s'agira de repenser la filière en considérant en un même concept le cycle du combustible et le réacteur. Notons que s'agissant de la fusion contrôlée, il faudra probablement au moins deux siècles pour qu'elle devienne un outil de production économiquement viable.

\*  
\* \*

### Conclusions

**Un fiasco !** Depuis une vingtaine d'années, la politique française de l'énergie, comme en général celle de l'Europe, a obéi principalement à des considérations idéologiques, ignorant délibérément les questions de coûts et de priorités industrielles, sans se soucier des réalités et des contraintes dictées par les lois de la physique. La décision prise en 1973 de développer le parc électronucléaire actuel nous avait permis d'avoir une électricité parmi les moins chères d'Europe et une compétence industrielle reconnue dans le monde. Depuis, les subventions accordées aux énergies renouvelables, les difficultés de leur raccordement aux réseaux, les pertes en ligne induites, les incitations fiscales, le choix pour le nucléaire du concept EPR et son coût de production supérieur à 100 €/MW-h, un effort insuffisant en R&D, les erreurs de politique industrielle, etc., ont rendus caduques nos atouts. Cette décadence a couté et coute cher : les montants financiers engagés en pure perte sont considérables, entre 10 et 15 milliards par an, 20 milliards dans cinq ans si le plan pluriannuel des énergies renouvelables, entériné sans publicité à l'été 2016, était appliqué en totalité !

Pour quels résultats, hormis l'augmentation du prix de l'électricité ? La réponse est malheureusement sans ambiguïté : nous sommes aujourd'hui confrontés à un grave échec, à un énorme gâchis, à l'image du bilan de l'Europe de l'énergie. Les orientations prises, contrairement à ce qu'on a laissé penser par omission, n'ont même pas permis de réduire des émissions de CO<sub>2</sub> déjà faibles étant donné l'origine très majoritairement

nucléaire de notre électricité ; en outre, les retombées des sommes consacrées à notre politique énergétique sur l'économie, l'emploi et la préparation de l'avenir ont été minimes, voire nulles, une grande partie des investissements réalisés ayant été importée. Or, l'avenir peut être encore plus sombre si nous continuons à maintenir l'objectif de 27% d'ENR dans la production d'électricité en 2030, les émissions de CO<sub>2</sub> étant alors multipliées par dix par rapport à celles que nous connaissons aujourd'hui !

Cette politique doit en outre être jugée par ce qu'elle n'a pas fait ou par ce qu'elle a laissé faire. D'une part, faute de moyens suffisants et d'une vision claire, les efforts de recherche et de développement ont été négligés. Si cette situation perdure, la France va prendre un retard inquiétant sur la Chine, les USA et la Russie dans les domaines des futurs réacteurs nucléaires (petits réacteurs, réacteurs à sels fondus), du stockage de l'électricité ou de l'hydrogène, des piles à combustible, des panneaux photovoltaïques, du stockage du CO<sub>2</sub>, des supraconducteurs, etc. D'autre part, notre outil industriel s'est considérablement affaibli : recul de la France dans le domaine du nucléaire (bilan très négatif d'Areva, vente d'Alstom à General Electric, calvaire de l'EPR, difficultés du Creusot, etc.), interrogations sur des acteurs français naguère puissants (EDF, Engie et même Total), effondrement du parapétrolier français avec, en particulier, la perte de Technip...



**Etant donné ce constat, quelle pourrait être ou devrait être une autre politique ?** La première décision à prendre est de sortir de l'ambiguité concernant l'énergie nucléaire : il faut choisir entre deux combats, celui contre le neutron et celui contre les émissions de CO<sub>2</sub>, ils sont profondément antinomiques. Dans le même temps, il s'agit, d'une part, de renoncer à toutes les décisions inutiles, irréalistes et contraires aux objectifs recherchés qui nous conduisent à gaspiller des moyens financiers considérables et, d'autre part, de revoir nos programmes nucléaires en gelant la filière EPR au-delà des quelques réacteurs en construction, et en lançant le développement exploratoire d'un réacteur de 1000 MW à cout de production d'électricité réduit et celui d'un petit réacteur modulable.

Le vrai moment des choix que devra faire la France se situera vers 2050 au moment où nos moyens actuels de production d'électricité devront être impérativement remplacés. Ces choix dépendront pour beaucoup de l'occurrence d'une révolution technologique dans le domaine du stockage de l'électricité et des batteries. Si c'est le cas, le « tout électrique » s'imposera pour satisfaire tous les besoins de l'humanité en énergie. Ce sera la fin « indolore » de l'utilisation des matières fossiles. Le choix des modes de production de l'électricité sera alors à faire entre les renouvelables et le nucléaire en fonction des critères économiques, politiques et technologiques qui prévaudront à cet horizon et qu'il est impossible de prédire sérieusement aujourd'hui. Par contre, en l'absence d'une percée

technologique dans le domaine du stockage, il faudra probablement s'en remettre à une future génération de réacteurs nucléaires pour la production d'électricité ; s'agissant des transports et de la mobilité en général, le choix des piles à combustible utilisant l'hydrogène, lui-même produit dans des réacteurs à haute température ou par électrolyse à partir des renouvelables, s'imposera étant donné ses avantages potentiels sur les batteries telles que nous les connaissons aujourd'hui.

Certes, la question du climat restera fondamentale au niveau mondial, mais l'impact physique que peut avoir la France sur le réchauffement climatique est forcément minime : elle est en bonne position avec des émissions de GES par habitant deux fois inférieures à celles de l'Allemagne ; dans la situation difficile où se trouve notre pays, les priorités sont ailleurs. Dans des domaines comme l'énergie, il est nécessaire de retrouver un État stratège, capable de défendre l'industrie française et ses emplois. Or, depuis les grandes décisions de 1973 sur l'énergie, l'attitude de l'État a changé : d'État stratège, il a laissé la place à l'État « politique » se préoccupant essentiellement du court terme et faisant la part belle aux idéologies. Désormais, la raison veut que d'ici le milieu de ce siècle la France prépare ses choix et retrouve ses atouts passés en se consacrant à la recherche des futurs outils de production d'énergie, tout en gérant au mieux et au moindre coût ses moyens existants pour le plus grand bien de la compétitivité de notre industrie consommatrice d'électricité. ■

## Notes

(1) Notons que quand nous parlons « énergie » nous pensons surtout à l'électricité bien qu'elle ne représente que 23% de l'énergie consommée en France ; deux raisons à cela : incontestablement, la sensibilité politique du nucléaire, mais aussi le fait que l'Etat a peu de marge de manœuvre sur les autres sources d'énergie.

(2) Cet exemple est à méditer. En effet, l'application des mêmes techniques, des mêmes méthodes, dans l'Hexagone ne peut-elle conduire à des infrastructures ou des usines plus compétitives, y compris vis-à-vis de leurs rivales chinoises, et donc aider au futur développement d'investissements sur notre territoire ?

(3) Une question se pose, trop souvent négligée : comment gérer le cas des cimenteries, de la sidérurgie, des industries agro-alimentaires, etc., fortement émettrices de gaz carbonique ? A priori, seules les techniques de décarbonation, de stockage ou de séquestration du CO<sub>2</sub> peuvent être appliquées dans un tel cas. Elles sont matures et l'industrie française est particulièrement bien placée. En réalité, pour attirer les investisseurs, il manque un modèle économique ; le prix du CO<sub>2</sub> est beaucoup trop bas pour que l'on s'intéresse vraiment à ces techniques.

(4) La question se pose de la volonté des pays émergents, en particulier la Chine et l'Inde, de jouer « le jeu » en matière de lutte contre le réchauffement climatique. L'Europe ne fait-elle pas preuve de naïveté ? On peut toutefois penser que le développement de la pollution dans ces pays est tel qu'ils seront de toute façon contraints de réduire leur consommation d'énergie fossile.

(5) Cette conclusion vaut uniquement pour la France dont 80% de l'électricité est d'origine nucléaire. A l'opposé, un pays dont l'électricité serait produite à 100% à partir de matières fossiles, peut espérer réduire leur part à 75% en utilisant au maximum les ENR. L'Allemagne se trouve entre ces deux situations.

(6) On parle malheureusement trop peu de questions comme la rareté de certains matériaux utilisés dans les panneaux photovoltaïques, la pollution induite par leur mise en œuvre ou par les futurs démantèlements, etc. Il faudrait disposer d'une vision sur le cycle complet de ces énergies, mais aussi considérer que l'Europe subventionne l'Asie en important à peu près tout ce qui correspond aux investissements réalisés dans les énergies renouvelables, sauf, évidemment la part des services.

(7) Pour le stockage infra-journalier les volants inertiels peuvent être, avec les batteries, une solution partielle et, à l'échelle de la semaine, l'hydraulique (STEP) existe, même s'il est limité en France à un ou deux gigawatts-h disponibles.

(8) Rappelons qu'un changement d'échelle passe par une rupture technologique sur la question du stockage : si les batteries sodium-ion peuvent éventuellement constituer un progrès par rapport à celles lithium-ion, il ne serait probablement pas suffisant. Il n'est pas encore possible d'envisager à court et moyen terme des percées technologiques à la hauteur de ce qui serait nécessaire.

(9) Nous assistons à un débat un peu biaisé. On prend comme coût de l'énergie nucléaire celui de l'énergie qui sera fournie par l'EPR pour justifier les investissements dans les énergies renouvelables dont les coûts deviennent équivalents, voire inférieurs, à ceux de l'EPR. Mais la bonne question est celle du coût aberrant de l'électricité qui sera produite par l'EPR, quatre fois celui des centrales actuellement en service !



# UN PROJET DE LOI SUR LES « FAKE NEWS » *PRO DOMO ET LIBERTICIDE ?*

par Paul KLOBOUKOFF

**En bref : beaucoup d'interrogations, de critiques et d'oppositions**

**L**ors de ses vœux à la presse, le 3 janvier, Emmanuel Macron a annoncé un projet de loi pour lutter contre les « fake news » en période électorale, pour en finir avec « des bobards inventés pour salir ». Il a évoqué un « combat commun » à mener par les démocraties libérales contre les « démocraties illibérales », visant, visiblement, des pays de l'est et, en particulier, la Russie, ainsi que le média *Russia today (RT)*, qui vient d'ouvrir un site en France, et *Sputnik* (1). Mais ce sont « les plateformes » qui sont le plus directement mises en accusation et visées.

Ainsi : - « Les plateformes se verront imposer des obligations de transparence accrue sur tous les contenus sponsorisés afin de rendre publiques l'identité des annonceurs et de ceux qui les contrôlent mais aussi de limiter les montants consacrés à ces contenus » ; - « En cas de propagation d'une fausse nouvelle, il sera possible de saisir le juge au travers d'une nouvelle action en référé qui permettra, le cas échéant, de supprimer le contenu mis en cause, de déréférencer le site, de fermer le compte utilisateur, voire de bloquer l'accès au site Internet » ; - « Le CSA pourra lutter contre toute tentative de déstabilisation par les services contrôlés ou influencés par des États étrangers », ce qui entraînera « la suspension ou l'annulation » de leurs conventions avec le régulateur (2).

Pourquoi cette désignation étrangère « fake news », qui n'a pas de traduction précise et admise en français, et non pas, simplement, « fausse nouvelle » ? Parce que la France disposerait déjà d'une législation opérationnelle contre la propagation des fausses nouvelles, comme l'affirment des juristes spécialisés en la matière ? Pour ne pas limiter le contrôle à des informations inexactes et élargir les possibilités de réprimer ? Jusqu'où ? Et en faveur de qui ?

Tous les types de médias sont concernés par l'émission et la diffusion de fausses informations. Pourquoi viser spécialement les « plateformes » ? Elles sont déjà « sous pression », et les plus grandes, les *Gafam* (Google, Amazon, Facebook, Apple et Microsoft), font des efforts méritoires pour stopper les nouvelles pouvant être jugées nuisibles. Mieux vaudrait s'attaquer aux principaux problèmes que posent de telles plateformes aux audiences considérables, qui sont la concentration des marchés, l'accaparement des richesses ainsi que l'évasion fiscale à grande échelle.

D'après un sondage réalisé en janvier, sur lequel nous reviendrons, 79 % des Français seraient favorables, à une loi sur les « fake news ». Et ce serait le cas des sympathisants de tous les bords politiques, de La République en marche (LREM) à La France insoumise (LFI), de Jean-Luc

Mélenchon et au FN de Marine Le Pen. Bizarre ! Avant le sondage, les deux derniers avaient dénoncé en termes vifs le projet de loi, tout comme des responsables des Républicains (LR), du Parti socialiste (PS) et le président du Centre national des Indépendants et Paysans (CNIP).

De nombreuses autres réactions expriment de la méfiance, des réticences et/ou une opposition déterminée au projet. De la vingtaine d'avis que je cite plus loin, ressortent notamment : - « fake news » est un mot inexorablement dévoyé, utilisé pour discréditer une information et son auteur ; - le projet de Macron est un nouveau pavé pour l'enfer : il est historiquement redondant, juridiquement incertain et démocratiquement périlleux ; - la loi de la presse fonctionne bien et s'applique parfaitement à l'ère des réseaux sociaux ; - le grand danger, c'est de donner la responsabilité à l'État de dire le vrai du faux ; - la liberté d'expression est menacée... et pire encore, une ombre encore plus redoutable se met à planer sur internet et sur l'information, le délit d'opinion ; - contrôle de la parole libre, judiciarisation supplémentaire de la société : la France, est-elle encore une démocratie si elle musèle ses citoyens. Très inquiétant ; - seuls les régimes autoritaires prétendent au contrôle de la vérité ; - le rêve de Macron est loin d'être vierge d'arrière pensées politiques ; - les « fake news », ca vient aussi des Présidents de la République... circonspection face à la volonté présidentielle de faire taire en période électorale une opposition dont les propos déplairaient par trop au pouvoir en place ; - les propositions de Macron visent à museler les informations non estampillées par le pouvoir ; - les « fake news » sont révélatrices d'une offre politique trop peu séduisante et d'une offre médiatique trop peu attrayante. Celles-ci doivent se renouveler en valorisant l'information de qualité ; - légitérer sur les « fake news », en plus d'être liberticide, ne résoudra pas la crise de la presse... Les subventions de l'État aux médias leur sont nuisibles, les rendant dépendants et peu motivés pour améliorer leur offre ; - la solution ne peut reposer que sur deux piliers, la formation pour aider les jeunes à évaluer la crédibilité d'une information et le pluralisme.

Ces avis me paraissent très pertinents.

En fait, les annonces, les nouvelles, les informations, les déclarations « complaisantes » ou « bienveillantes » qui ont pour but d'enjoliver, de vanter, de faire la promotion d'un politicien, de programmes et de projets de partis... sont très nombreuses. Lorsqu'elles sont injustifiées, déséquilibrées, et s'écartent de la réalité des faits, elles devraient être considérées comme des « fake news ». Il en est de même des « news » hostiles, malveillantes, des dénigrements et des désinformations,



également trop nombreuses pratiquement sur tous les vecteurs médiatiques. Pour étayer et illustrer ces propos j'ai présenté quelques cas récents et d'actualité montrant que si les magistrats devaient être saisis de telles « affaires », ils seraient très vite submergés et auraient bien des difficultés à se prononcer sur l'inexactitude ou la véracité des « news ». Ils se trouveraient aussi

Pour illustrer son propos, il prend l'exemple de la plateforme de diffusion de vidéo très fréquentée You Tube... et indique que celle-ci est un maillon de la plateforme Google, « qui inclut aussi des services comme Gmail, Google Docs, Google Maps, et ainsi de suite ».

devant pas mal de dossiers concernant des « news » exagérément « flatteuses » pour l'actuel président, des affaires mettant en cause des « cadres » de son parti, LREM, et d'autres « news » indument « agressives » envers des adversaires politiques.

Si la proposition de loi, très vaguement esquissée, garde le même cap, je ne pense pas qu'elle aura un grand avenir. Si elle est adoptée, du fait que LREM détient la majorité des sièges à l'Assemblée nationale, son application sera très complexe et ne se fera pas sans remous. Je n'y crois donc pas. Toutes les parties concernées doivent cependant rester vigilantes et actives pour défendre nos libertés d'expression, d'opinion et de pensée, déjà très malmenée.

## Décryptage : « fake news » et plateformes numériques, c'est quoi ?

**La signification de « fake news »** mérite d'être précisée, au moins pour les juges qui seraient chargés de les sanctionner. Littéralement, le qualificatif « fake » ne veut pas dire « faux », qui est traduit par « wrong » ou « false ». Le verbe « fake » signifie truquer (des calculs, des sondages...), maquiller, et « fake up », inventer une histoire. Aussi, pour « fake news », « nouvelles bidon » serait plus approprié que « bobards ».

À la mode depuis les « affaires » Trump, la panoplie des « fake news » présumées s'est vite enrichie, incluant notamment : les informations fallacieuses, les désinformations, les réalités alternatives, les bobards et les canulars, les calembredaines, les affabulations, les rumeurs, les pastiches humoristiques, les articles franchement orientés, la propagande, les publicités qui reprennent le nom ou le graphisme de vrais médias, etc.

Bien d'autres devraient s'ajouter à cette liste, telles les « promesses intenables » de politiciens, comme cette récente déclaration du gouvernement : « Il n'y aura pas de nouvel impôt d'ici la fin du quinquennat ». En attendant qu'elle soit éventuellement qualifiée de « fake news », 90 % des soixante mille premiers avis sur le sujet enregistrés par *lefigaro.fr* montrent que peu de contribuables croient encore au père Noël fiscal (3).

Les usages de « concepts trompeurs » mériteraient aussi d'entrer dans les « fake ». Le « reste à charge », en est un, de retour dans l'actualité car le président a fait la promesse que d'ici « la fin du quinquennat, les Français ne doivent plus rien avoir à débourser (de leur poche) pour leurs lunettes, prothèses dentaires ou auditives. D'après l'article « Dépenses de santé : le casse-tête du reste à charge zéro » (4), la ministre de la Santé, Agnès Buzyn, « va devoir mettre en musique la promesse d'Emmanuel Macron concernant les restes à charge en matière de soins dentaires, d'audioprothèse et d'optique ». Les Français y sont bien sûr massivement favorables (92 %), selon une enquête Odoxa... Rien d'étonnant, car la plupart d'entre eux ne savent pas ce qu'est le « reste à charge ».

Or, « le reste à charge » est défini comme la part du coût total de la prestation qui reste à payer par les ménages après déduction des dépenses « prises en charge » par la Sécu ainsi que par les mutuelles santé, les institutions de prévoyance et les sociétés d'assurance... qui sont présentées comme « financant » une partie des dépenses de santé. En réalité, ces dépenses sont « financées » par les cotisations que les entreprises et les ménages assurés leur versent. Là est le **leurre** dû à l'**abus de langage** du « reste à charge ». Il n'est pas fortuit ou innocent. Il permet de minimiser le coût « apparent » pour les ménages... et de faire des promesses « apparemment » généreuses.

Pour info, en 2016, les mutuelles et les autres assurances santé ont « remboursé » 74 % des dépenses d'optique et 41,3 % des dépenses de soins dentaires... (5)... pas comptés dans les « restes à charge » des ménages.

**Le « concept » de plate forme numérique** est complexe et évolutif. La définition qui m'est apparue la plus concrète est celle d'Aurélien Duthoit, de XERFI, datant d'octobre 2014 (6) : « Une plateforme est une offre technique et parfois commerciale permettant l'accès à des services à distance gratuits ou payants. Cette offre est essentiellement alimentée par une communauté de contributeurs soumis aux règles d'une entreprise pivot qui est en quelque sorte le chef d'orchestre de cette plateforme. Le rôle de la plateforme est notamment de développer et de fournir les outils essentiels de développement et de mise en relation pour les contributeurs, et d'héberger, filtrer, qualifier, organiser tous les contenus générés par la communauté ».

## Les principaux problèmes posés par les plateformes ne sont pas les « fake news »

De telles plateformes, aux fonctionnalités multiples et aux audiences considérables, posent d'importants problèmes de **concentration des marchés et d'accaparement des richesses**. C'est particulièrement le cas des « Gafam ». Mais il y a aussi Twitter, LinkedIn, Airbnb et toutes celles, de dimensions et d'ambitions variables, qui apparaissent chaque mois. Car le « modèle économique » plateforme numérique séduit et se propage à la vitesse V.

Chez nous, une des dernières nées, la nouvelle plateforme « Parcoursup » d'inscription pour les études post-bac (qui prend le relais d'APB) vient d'être lancée. Elle suscite des craintes de mise en œuvre d'une « sélection déguisée » (7). Au-delà de cette question, c'est l'**intrusion des « Gafam »**, avec la bénédiction de nos Autorités, **dans les établissements scolaires et universitaires**, qui soulève l'émoi et provoque des mobilisations. Ces plateformes vont pouvoir mettre la main sur les données personnelles rassemblées de millions de jeunes scolarisés : parcours scolaires, notes, motivations des élèves, appréciations des profs, etc. Des infos qu'elles pourront utiliser et redistribuer à leur guise, moyennant finances et/ou autres contreparties. Ainsi, le « repérage » et le « suivi » de jeunes « prometteurs » par des puissances étrangères, civiles, industrielles et/ou militaires seront grandement facilités. « L'école vend les données de nos enfants : où est l'éthique numérique ? » dénonce une pétition sur MesOpinions.com, qui réclame un « Pacte numérique pour l'Indépendance et la Sécurité Internet en France » (8).



Un des autres reproches adressés aux « Gafam » est d'être de grands champions de l'optimisation fiscale et de ne laisser que des miettes de leurs bénéfices en France. En raison, notamment, de notre trop lourde fiscalité ? En tout cas, il semble que la réforme fiscale fédérale simplificatrice de Trump, comprenant une baisse du taux d'imposition des sociétés de 35 % à 20 %, porte ses fruits. Apple a décidé de « rapatrier » des activités et des bénéfices. Elle va payer 38 Mds \$ au fisc américain et créer vingt mille emplois aux États-Unis dans les cinq ans (9).

Nos gouvernements ne devraient-ils pas chercher plus activement comment la France peut « bénéficier » aussi des emplois créés et des cagnottes engrangées par les géants du Net ?

#### Des lois font déjà pression sur les opérateurs des plateformes

Depuis plusieurs années déjà, des pressions sont exercées sur les « opérateurs » des plateformes. La loi du 7 octobre 2016 pour une République numérique a prévu de les obliger à « délivrer au consommateur une information loyale, claire et transparente » sur un certain nombre de sujets, parmi lesquels : - « l'existence d'une relation contractuelle, d'un lien capitaliste ou d'une rémunération à son profit, dès lors qu'ils influencent le classement ou le référencement » des contenus, des biens et des services auxquels la plateforme donne accès ;

- « la qualité de l'annonceur et les droits et obligations des parties en matière civile et fiscale lorsque les consommateurs sont mis en relation avec des professionnels et des non professionnels » (10).

Des précisions devaient être apportées sur les conditions d'application de cette loi.

Ce texte « s'applique à toute personne physique ou morale dont l'activité consiste, à titre principal ou accessoire, à collecter, à modérer ou à diffuser des avis en ligne provenant de consommateurs ». Sachant que, déjà, selon l'article L. 111-7-2 du code de la Consommation, ces personnes sont tenues, notamment, de « délivrer aux utilisateurs une information loyale, claire et transparente sur les modalités de publication et de traitement des avis mis en ligne ».

Que peut apporter de plus le nouveau projet de loi sur les « fake news » ? En fait, la traque de tous les « producteurs » et émetteurs de telles nouvelles est quasiment impossible. Aussi, il vise à accentuer la pression sur les opérateurs des plateformes pour les pousser à faire davantage la police eux-mêmes en « filtrant » les messages mis en circulation. Les grandes plateformes font déjà des efforts méritoires dans ce sens, non sans difficultés, notamment parce que les nombres de news « suspectes » émises sur leurs réseaux se comptent en dizaines de milliers.

#### Un combat personnel de Macron ?

Selon certains médias, le projet de loi contre les « fake news » serait un « combat personnel de Macron », qui aurait très mal pris et vivement réagi aux « nombreuses attaques », de caractère personnel, en particulier, qu'il aurait subi depuis 2016. Dès mars de cette année, alors qu'il était ministre de l'Économie, il se serait « adjoint les services de trois avocats dédiés à traquer des propos diffamatoires le concernant sur La Toile. M<sup>e</sup> Jean Ennuchi, l'un des grands spécialistes du droit de la presse, épaulé de deux jeunes lames du barreau... multipliant mises en demeure et autres procédures judiciaires. Et ce afin d'obliger les hébergeurs à supprimer les insultes ou de les contraindre à dévoiler l'identité des auteurs d'injures et autres insinuations... » (11). Macron ne voulait rien laisser passer, selon leparisien.fr, qui rapporte ces propos d'un de ces avocats « Il souhaitait systématiquement riposter à toutes les attaques ». La convention d'assistance juridique liant Macron à ses avocats se serait retrouvée sur La Toile deux jours avant le second tour de la présidentielle, et c'est la revue italienne Formiche qui l'a repéré en août 2017.

Ce n'est qu'en janvier 2018 que quelques-uns de nos médias en ont fait état. Ainsi, sur lepoint.fr, un article du 10 janvier est intitulé « Avant la loi, le commando « anti-fake news » du candidat Macron ». Il commence par « Le président n'a pas attendu d'être élu pour s'inquiéter de fausses nouvelles. Surtout celles le concernant » (12). Il corrobore les infos (en partie de même source) de l'article de leparisien.fr. Il indique aussi que, d'après un courriel du 4 mars 2017 intitulé « Projet de contrat d'assistance avocats », l'équipe des trois juristes devait comptabiliser le temps de travail consacré à En Marche afin d'en évaluer la valeur dans les comptes de campagne tout en travaillant « sur une base pro bono », c'est-à-dire gratuitement pour le candidat. On peut lire ce projet de contrat sur wikileaks.org (13)). Ces infos ont elles échappé à la vigilance de nos médias grand public ?

Le président aurait fait de la nouvelle loi une priorité de la rentrée et désirerait qu'elle s'applique dès les élections européennes de mai 2019.

Comme il est mal vu de modifier le Code électoral dans l'année précédant les scrutins, ses collaborateurs seraient priés de faire vite (11).

#### Un calendrier électoral dense que le Pouvoir voudrait « remodeler » à sa convenance

Le calendrier prévisionnel des élections politiques d'ici 2022 montre que « la période électorale » est quasiment permanente en France, surtout à partir de 2019 : élections européennes en mai 2019, élections municipales en mars 2020, sénatoriales (renouvellement de la moitié des élus) au début de l'automne 2020, départementales au début du printemps 2021, régionales en décembre 2021, présidentielles en avril et mai 2022 et législatives en juin 2022. Sans compter les éventuelles élections partielles faisant suite à des invalidations de résultats... ainsi que les « sollicitations » de l'opinion, les propagandes et les manifestations qui accompagnent le vote ou l'adoption de certaines lois, qui ressemblent à de véritables campagnes électorales (cf. les ordonnances sur le Code du travail) .

L'Exécutif semble d'ailleurs mal à l'aise avec ce calendrier. En fin d'année 2017, le ministre Gérard Collomb aurait indiqué que les élections municipales pourraient être décalées de 2020 à 2021, pour faire de 2020 « une année blanche » (14). Ce serait aussi une façon de donner un an de plus à LREM, mal implanté localement, pour consolider ses positions. Cela permettrait également de rapprocher les dates des élections locales de celles des présidentielles et des législatives suivantes, concentrant ainsi le calendrier (et les campagnes électorales) autour de l'élection reine, celle du président, qui deviendrait alors l'élection déterminante (que Macron entend bien gagner) de l'ensemble des élections nationales. Des élections « tout en un » de mauvaise augure pour le pluralisme et la démocratie.

Il est fort possible que la plupart des autres partis politiques fassent campagne contre une telle manœuvre.



## Plateformes et réseaux sociaux n'ont pas l'apanage des « fake news »

Macron n'a pas été et n'est pas la seule victime de « fake news » à visée politicienne. En revanche, il a bénéficié et continue de connaître pas mal de sollicitude, de soutien, voire de complaisance de la part de médias apparemment plus ou moins « engagés » à ses côtés ou derrière lui. En février 2017, déjà, un auteur de *Le vent se lève* exposait « **Comment les médias ont fabriqué le candidat Macron** » (15). À l'appui de sa thèse, il indiquait que « *les quotidiens Libération, l'Obs, Le Monde et l'Express totalisent plus de 8.000 articles évoquant Emmanuel Macron de janvier 2015 à janvier 2017 ; à titre de comparaison, la totalité des articles évoquant Jean-Luc Mélenchon, Arnaud Montebourg et Benoît Hamon dans les mêmes quotidiens et sur la même période de temps ne s'élève qu'à 7.400* ». Avec un message revenant avec insistance : Macron incarne « le renouveau » et « la modernité ». Le 4 avril 2017, sur le site de *Boursorama*, un forum était consacré à « *Cette honteuse propagande pour Macron* » (16). Des signes montrant que la promotion médiatique du candidat ne passait pas inaperçue. Depuis son élection, cette sollicitude n'a pas faibli, au contraire. Et nous verrons que la flatterie frise parfois la « fake news ».

D'ailleurs, à mon avis, un des problèmes majeurs de nos presses traditionnelle et numérique est précisément le **manque de rigueur et d'objectivité de trop de médias**, « l'**engagement** » de leurs rédactions, de leurs « lignes éditoriales », le **service d'intérêts** de leurs actionnaires ou d'autres membres influents, qui conduisent nombre de « consommateurs » à s'en détourner. Leurs « clientèles » tendent à devenir celles de leurs « sympathisants ». À ce propos, un chroniqueur de *Contrepoints* notait en janvier : « *Quel que soit le média, il est plus ou moins proche ou éloigné des idées du pouvoir en place. Certains sont de fait plus prompts que d'autres à vanter ses mérites qu'à s'épancher sur ses travers et vice versa* ».

En outre, si des médias s'autorisent à distiller des nouvelles « déformées », pourquoi d'autres médias et des acteurs sur les réseaux sociaux ne feraient-ils pas de même ? Or le projet de loi est sensé viser particulièrement les plateformes et les réseaux sociaux et non porter sur l'ensemble du « système » médiatique. Il risque fort de ne rien apporter à la qualité et à la fiabilité des « news » diffusées par les principaux vecteurs de l'information.

## Levées de boucliers et avalanche de critiques contre le projet de loi

François Kalfon, membre de la direction collégiale du PS a réagi dès le 3 janvier sur *BFMTV* (19). Ironique, il a souligné que le candidat Macron, pourrait être sanctionné pour avoir promis qu'il n'y aurait plus de sans-abris. Puis, il a surtout insisté sur les limites du contrôle voulu par le Président : ce n'est pas si « **simple de légiférer sur ce genre de choses** ». « Où commence la « fake news », où s'arrête-t-elle ? ».

Le lendemain, un article de *lepoint.fr* titrait : « **Fake news : une loi pour rien** » (20). M<sup>e</sup> Basile Adler, avocat au barreau de Paris et directeur de la rédaction de la revue *L'Égipresse*, y explique devant l'agence France-Presse que « **a loi de 1881 a déjà prévu tout cela depuis fort longtemps avec le délit de fausse nouvelle et le délit de diffamation qui encadrent correctement aujourd'hui les choses** ». Seul le procureur peut déclencher les poursuites dans le cas de délit de fausse nouvelle. Le magistrat peut « tout à fait le faire lorsqu'il estime qu'une « fake news » est susceptible

En tout état de cause, la propagation de « fake news » nocives ralentira si **la minorité des « consommateurs** » (des jeunes, surtout, paraît-il) qui y participent sur les réseaux sociaux et via Internet **adoptent des comportements plus matures et responsables**. Lorsqu'ils refuseront de « relayer » des infos bidon qu'ils recevront. Mais aussi lorsque la majorité des consommateurs se méfieront davantage des titres « accrocheurs » d'annonces, d'articles ou de messages, lorsqu'ils décideront de lire, de regarder et d'écouter « activement », en faisant appel à la mémoire, à la réflexion et à l'**esprit critique**... à l'égard de tous les médias. Lorsqu'on ne pourra plus les prendre pour des gogos prêts à gober tout et n'importe quoi. Il faut y travailler avec insistance et persévérance. Des sites existent pour les aider à déceler des « hoax », des fausses nouvelles et autres mensonges. Ils méritent d'être mieux connus.

Il faut aussi regarder avec circonspection les informations portant sur des réactions recueillies dans la précipitation, notamment lors de sondages, avant que les sondés aient eu le temps (ou les moyens) d'analyser les implications des réformes (par exemple) sur lesquelles ils sont invités à se prononcer. Ainsi, en novembre 2017, on pouvait lire sur *lefigaro.fr* : « **Les entrepreneurs jugent positives les réformes de Macron** ». Pour 60 % d'entre eux, la réforme du Code du travail était « bonne », et pour 60 %, elle « favorisera l'emploi » (17). Deux mois plus tard, le 24 janvier 2018, le son des cloches avait un peu changé, comme le révélait un autre sondage sur *lefigaro.fr* : « **Les Français ne croient pas aux effets des réformes** » (18). Ils seraient majoritairement favorables aux futures réformes de l'assurance chômage, de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Mais, concernant les effets des réformes (y compris celles du Code du travail), pour 60 % des « **décideurs** », le **chômage devrait rester stable** en 2018 (autour de 9,7 % de la population active) et pour 19 % des décideurs, il devrait augmenter. Du côté du « **grand public** », ces pourcentages sont respectivement de 50% et 31 %. Seuls 19% des décideurs et 14% du grand public penseraient que le chômage peut baisser durablement. Entre les deux enquêtes, le temps, plus d'information, l'observation et la réflexion ont pu faire leur œuvre. En attendant !

*de troubler la paix publique, ce qui est notamment le cas lorsque cela fausse les résultats d'une élection.*

*La loi est "bien sûr" opérationnelle contre les fausses infos diffusées sur Facebook ou Twitter. Si la loi n'est pas utilisée par les parquets, c'est qu'ils ont "autre" chose à faire, affirme-t-il, ajoutant que les particuliers peuvent aussi initier une procédure en diffamation et, qu'en outre, depuis la loi pour la confiance dans l'économie numérique de 2004, il est également possible d'agir en référé en cas d'urgence. Enfin, il rappelle que "les fausses nouvelles existent depuis que la presse existe" et que la loi de 1881 s'est toujours adaptée aux moyens de communication. Aussi, le projet de loi ne lui paraît pas "d'une urgence absolue".*

Pour le président du Centre national des Indépendants et des Paysans (CNIP), le 5 janvier, « **La loi anti-«fake news»** annoncée par le président Macron lors de ses vœux à la presse constitue **une grave atteinte à la**



**la liberté d'expression et à la liberté de la presse** » (21). La loi de 1881 est suffisante, et les lois « mémorielles » mises en place par MM. Pleven, Gayssot et Taubira ont déjà mis à mal la liberté d'expression. Se référant à Jean-Jaurès, il recommande de supprimer toutes les subventions à la presse « officielle ». La liberté de la presse réside aussi dans la liberté financière. Il termine en ajoutant que « *la France est déjà classée par Reporters sans frontières au 39<sup>e</sup> rang mondial pour la liberté de la presse... Nul doute que les propositions du président Macron visant à museler les informations non estampillées par le pouvoir la relèveront plus loin encore dans ce classement* »

« **Revue de presse – Loi contre les "fake news" : attention, danger !** » est une mise en garde exprimée par *lepoint.fr* le 5 janvier dans un article qui commence par : « *Selon les éditorialistes, si Emmanuel Macron a raison de s'alarmer de la prolifération des "bobards 2.0", il s'attaque au problème de la pire des manières* » (22). L'article fait le tour d'avis de rédactions qui s'inquiètent d'un projet qu'ils jugent « inutile et contreproductif ».

Pour *Le Monde*, dans son édito, « *Ce type d'ambition législative, dans un domaine aussi mouvant et complexe que les technologies numériques et sur un sujet aussi crucial que la liberté de la presse est périlleux. La sauvegarde de la qualité et de la crédibilité de l'information est un combat de fond. Il commence par l'éducation et passe par la défense des modèles économiques des médias d'information* ».

*La Croix* se demande si une telle loi est nécessaire et voudrait, notamment, « éviter qu'une telle loi puisse être instrumentalisée par un pouvoir en place pour assurer sa propre préservation ».

Pour *L'Opinion*, Macron répond au problème « *de façon paradoxale : renforçons le contrôle de l'État ; plaçons la liberté d'expression sous surveillance accrue de la loi, des juges ou du CSA [...] Le dispositif a tout pour être contre-productif face aux personnes réceptives aux "fake news" [...] La solution ne peut reposer que sur deux piliers. L'éducation, pour aider les jeunes à évaluer la crédibilité d'une information, et le pluralisme...* »

Pour *L'Union/L'Ardennais*, « *La proposition de certifier conformes des sites et médias... pourrait aboutir à l'effet inverse de celui espéré* ». Pour une partie de la population qui « ne prend jamais l'information officielle pour argent comptant », une « fake news » a d'autant plus de valeur qu'elle est interdite.

Pour *La Charente libre*, « ... le rêve d'Emmanuel Macron d'une presse déontologiquement certifiée, gardant une saine distance avec le pouvoir, est loin d'être vierge d'arrière pensées politiques ». Les commentaires des lecteurs de l'article sont très peu amènes pour Macron et son projet de loi.

Le même jour, un article de *fr.reuters*, « *La loi anti-"fake news" de Macron fait débat* », faisait état des réactions de responsables politiques et d'une juriste (23).

Pour **Bruno Retailaud**, chef du groupe **Les Républicains** au Sénat, « ... Emmanuel Macron commet un faux pas qui peut nous entraîner très loin,

beaucoup trop loin. En démocratie, mieux vaut une information erronée qu'une information étatisée. Seuls les régimes autoritaires prétendent au contrôle de la vérité. On sait ce qu'il peut en coûter ». Il a aussi estimé que la législation actuelle était suffisante.

Sur ce dernier point, **Christelle Coslin, avocate spécialisée dans la législation d'internet** a souligné qu'une loi de 1881 sur la propagation des fausses nouvelles existait, mais qu'elle n'était pas utilisée contre les abus des réseaux sociaux. Et, pour elle, « *Donner le pouvoir aux juges si ce n'est pas techniquement faisable, ce n'est pas forcément garant d'une régulation efficace* ».

Pour **Marine Le Pen** (ex avocate), « *Contrôle de la parole libre sur internet, judiciarisation supplémentaire de la société : la France est-elle toujours une démocratie si elle musèle ses citoyens. Très inquiétant* ».

**Jean-Luc Mélenchon** s'est insurgé contre « *le risque d'une législation liberticide* », la diffusion des fausses nouvelles étant déjà punie par la loi, « *Que faudrait-il ajouter à ce sujet ? Et qui décidera de la vérité ?* ».

Sur *francetvinfo.fr*, le 6 janvier, un article était intitulé « *Loi sur les "fake news" : Le grand danger, c'est de donner la responsabilité à l'État de dire le vrai du faux* » (24). C'est l'avis de **Pascal Froissart**, enseignant-chercheur, qualifié de « spécialiste de la rumeur ». « D'accord pour mettre des garde-fous, mais de là à renforcer les pouvoirs de l'État sur l'information, c'est moins satisfaisant. « *En plus, la loi de la presse fonctionne bien et s'applique parfaitement à l'ère des réseaux sociaux. Il y a des problèmes plus criants à résoudre. Il n'y a qu'une poignée de gendarmes et de policiers affectés à la cybersurveillance, par exemple* ».

Pour lui, l'impact des « fake news » en matière électorale est aussi à relativiser, et « *Votre mère, votre ami ou même votre boucher ont plus d'importance en matière d'opinion électorale que David Pujadas* ».

Le 8 janvier, dans un article de Thierry Benne publié par l'*IREF* et intitulé « *Les "fake news" (fausses nouvelles), ça vient aussi des Présidents de la République* » (25), l'auteur se demande si, vue avec du recul en début d'année 2018, la déclaration de Macron selon laquelle il n'y aurait plus de SDF sans toit à la fin de 2017, si peu conforme à la réalité, ne serait pas une « fake news ». Se référant aux dires d'un avocat spécialiste de la presse, il rappelle « *que les lois sur la presse, les médias et internet permettent déjà à tout procureur d'enquêter sur des informations dont la fausseté peut s'avérer dangereuse pour l'ordre public* ». La législation l'autorise en tout temps, et pas seulement en période électorale. « *On ne peut donc qu'être très circonspect face à la volonté présidentielle de réservier les périodes électorales pour faire taire une opposition dont les propos déplairaient par trop au pouvoir en place* ».

Le même jour, sur *contrepoints.org*, un article de Yannik Chatelain (26) avait pour titre : « *"Fake news" : un alibi pour une censure étatique mondiale ?* ». L'auteur signale que « *"fake news"* est un mot » inexorablement dévoyé », abusivement utilisé pour disqualifier une information et son émetteur, suffisant pour jeter l'opprobre et le doute, sans avoir à passer par la « case juridique ». Il s'inquiète de ce que : « ... sous couvert de faire la chasse aux fausses informations, soit qualifiée



de "fake news" toute information dérangeante »... « Se pourrait-il que la notion de « "fake new" soit appliquée demain à tout support ou information « contrariante » ?

Il conclue par : « Au pays de "JeSuisCharlie" lorsque j'entends le président de la France Emmanuel Macron évoquer la notion de **propagande positive** (comme si le terme propagande pouvait tolérer un adjectif), fût-ce pour lutter contre le fléau du terrorisme, permettez-moi d'exprimer **quelques inquiétudes quant au devenir de la liberté d'expression**. Pire encore, dans la configuration actuelle hystérisée, de mettre en garde vis-à-vis d'**une ombre encore plus redoutable** qui se met à planer sur Internet et sur l'information : **le délit d'opinion** ».

Le 10 janvier sur Contrepoints, dans un article de « Trop libre », intitulé « Légiférer sur les "fake news" est inutile et dangereux » (27), Erwan Le Noan juge que « comme toute bonne intention », le projet de Macron « est un nouveau pavé pour l'enfer : il est historiquement redondant, juridiquement incertain et démocratiquement périlleux. Ce jugement résume à lui seul nombre des critiques et de réserves exprimées dans les premiers jours de janvier. »

Il rappelle que la loi de 1881 sur la liberté de la presse prévoit depuis son origine que « la publication ou reproduction de nouvelles fausse sera punie si elle trouble « la paix publique ». Alourdir le contrôle et confier au juge le pouvoir de sanctionner, c'est rendre **le juge arbitre de la vérité**.

« Dans une démocratie, les citoyens devraient être libres de croire ce qu'ils veulent. Que l'État prétende les accompagner, comme s'ils étaient immatures, est révélateur d'un **paternalisme malvenu** ».

« Les "fake news" ne sont ainsi pas révélatrices d'un problème de demande, mais d'offre politique trop peu séduisante, **d'offre médiatique trop peu attrayante**. Celles-ci doivent **se renouveler en valorisant l'information de qualité**. Ce sera bien plus efficace que la régulation et la sanction qui risquent de donner à un gouvernement moins "progressiste" les armes juridiques pour réaliser un programme néfaste ».

Le même jour, sur Contrepoints, dans « **Contre les "fake news", vive le marché libre de l'info** » (28), Nathalie M.-P. abonde dans le même sens : « **légiférer sur les "fake news", en plus d'être liberticide, ne résoudra pas la crise de la presse** ». Parlant de l'obscurcissement des médias, et citant Le Monde et Le Figaro, elle estime que les subventions « plus ou moins camouflées » de l'État sont nuisibles aux médias. Ils ne feraient pas acte d'indépendance et d'audace. Assurés de ces ressources, ils ne feraient aussi pas les efforts nécessaires pour améliorer leur offre.

Ces exemples des levées de boucliers montrent la quantité, la qualité et la variété des personnes méfiantes, réticentes ou frontalement opposées au projet. J'ai tenu à les présenter car ils constituent des indices palpables contredisant un « sondage » annonçant une très forte adhésion des Français au projet de loi sur les « fake news ».

## Des sondages « valorisants » : rigoureux ou « bidons » ?

### « 79% des Français favorables à une loi sur les "fake news" »

Quand je lis ce titre d'un article du 11 janvier sur *lefigaro.fr* (29), je me demande si autant de Français ignorent l'existence de lois dédiées à la poursuite et à la sanction des auteurs et des propagateurs de « fausses nouvelles ».

Trop souvent, les questions posées lors d'enquêtes par sondages sont ciselées de telle façon qu'un sondé honnête soit poussé à répondre « positivement », comme il est souhaité. Cela semble bien être le cas ici. Aussi ne faut-il pas trop s'étonner du résultat « flatteur » affiché. En revanche ou en contrepartie, ce résultat est loin de correspondre à un soutien ferme et massif du projet de loi Macron, dont la teneur n'est même pas évoquée dans l'enquête.

#### Question posée et pourcentages de réponses :

« Emmanuel Macron a annoncé que le Gouvernement allait présenter une loi visant à lutter contre les "fake news", c'est-à-dire les fausses nouvelles pendant les campagnes électorales. Vous personnellement pensez-vous plutôt que c'est une bonne initiative, qu'il faut mieux responsabiliser l'information sur les réseaux sociaux et les plateformes internet ou que c'est une mauvaise idée car elle risque de porter atteinte à la liberté d'expression ? » Réponse à la première question : 79 %, à la seconde : 21 %.

Qui peut répondre qu'il n'est pas « plutôt » bon de mieux garantir l'exactitude de l'information ? Et que comprendre par « responsabiliser l'information » ? C'est « plutôt » vague !

Les deux options proposées ne sont, en fait, pas « opposées », exclusives l'une de l'autre. On peut souhaiter moins de « fausses nouvelles », et pas seulement sur *Internet* et les réseaux sociaux, tout en étant attaché à la liberté d'expression. Et le sondeur joue sur du velours. Il ne risque pas d'être démenti par la suite, puisque les Français ne seront invités à voter ni sur une telle alternative, ni sur un projet de loi sur les « fake news ». Le parlement s'en chargera. Ce sondage a-t-il donc un autre intérêt que de faire la promo de « l'initiative » ?

Des doutes pourraient aussi être exprimés sur le choix de l'échantillon « représentatif » de ce sondage qui fait état des avis (tous très favorables) des « sympathisants » des différents partis (du FN à LREM). Ceci, dans un contexte politique nouveau, très instable, et sans que des sujets analogues ou proches aient fait l'objet de nombreuses études pouvant servir de repères et de références (comme les sondages sur les intentions de vote, par exemple).

En totale contradiction avec ce que suggère cette enquête, nous avons aussi vu dans les pages précédentes « **l'importance** » de l'**opposition au projet**, qui comprend des leaders des principaux partis politiques, hors LREM et le Modem, des juristes de renom et, faut-il s'en étonner, des chroniqueurs et les rédactions de médias.

### « Les Français aimeraient boire une bière avec... Emmanuel Macron »

C'est le titre d'un article sur *lefigaro.fr* du 4 janvier (30) évoquant le résultat d'un sondage Ifop pour l'agence de communication CorioLink. 44 % des sondés auraient tout à fait ou plutôt envie de boire un verre de bière avec E. Macron, 37 % avec E. Philippe, 28 % avec J-L. Mélenchon,



25 % avec M. Le Pen... et 17 % avec L. Wauquiez, dernier des dix politiciens proposés aux mille neuf personnes de 18 ans et plus sondées en ligne du 15 au 18 décembre 2017. Leurs motivations principales : « tester leur connaissance de la « vraie » vie », pour 51 % des sondés, « connaître « sa vision de l'avenir de notre pays » », pour 61 %, et « demander un coup de pouce » », pour 12 %. Un classement « normal » et révélateur des interrogations des sondés sur les deux politiciens au pouvoir dont ils dépendent le plus. Ce sondage se révèle ainsi être davantage un test de curiosité ou de quête d'information qu'un test de « popularité » ou de « convivialité » comme le qualifie CorioLink dans un communiqué du 5 janvier intitulé : « *L'indice de convivialité des Hommes politiques* » (31) et sous-titré : « *Après son succès américain, le « Beer test » arrive en France* ».

En effet, les communicants et les médias français sont prompts à se saisir de nouvelles pratiques si elles viennent des États-Unis. « *Quoi de mieux pour tester sa popularité auprès des Français, qu'un sondage autour d'un élément fédérateur de leur quotidien : la bière ?* » s'extasie, se pâme, *Vanity fair* le 5 janvier (32).

Les Américains aiment la bière, et chez eux, la consommation moyenne annuelle (en 2016) par habitant est de 77 litres. En Allemagne, elle est de 106,1 l, et au Danemark, de 143,6 l. Dans ces pays, les « beer tests » peuvent être significatifs. La France est au quarante et unième rang mondial, avec 30 litres (consommation des moins de 18 ans comprise).

Ceci, bien que : « **76 % des Français consomment de la bière** », résultat affiché en juin 2017, d'une enquête de l'observatoire C10/Iopap auprès de 1.028 personnes de 18 ans et plus (33) (et non de tous les Français). Mais, seulement un tiers des consommateurs « dégustent » de la bière au moins une fois par semaine, et plus l'été quand il fait chaud. Ce qui

confirme que le verre de bière n'est pas vraiment « la tasse de thé » de la majorité des Français.

Excusez-moi de « traiter » ici de ce type de sondages, que certains (dont je suis) pourraient considérer comme dérisoires. Mais si on a payé pour les réaliser et si des dizaines de médias ont décidé d'en parler, avec plus ou moins de précision, on ne peut douter qu'ils soient réellement importants pour la France... et son Exécutif.

#### Au « Top 50 » des personnalités, Emmanuel Macron est 34<sup>e</sup>

L'Iopap pour le *Journal du Dimanche* publie périodiquement un classement des 50 personnalités préférées des Français. Au classement général de décembre 2017 (34), nous trouvons des habitués, avec en tête, Jean-Jacques Goldman (44,4 %), Omar Sy (39,8 %), Teddy Riner (29,8 %), Dany Boon, Sophie Marceau, Jean Reno, Michel Cymes... suivis par d'autres vedettes du « show-biz ». Macron est 34<sup>e</sup> (14,4 %), entre Thomas Pesquet et Julien Doré. Marine Le Pen est 46<sup>e</sup> (9,5 %), entre Line Renaud et Nicolas Hulot !

Des classements des dix personnalités préférées des sympathisants de la droite, de la gauche et de LREM sont aussi présentés. Pour ceux de droite et de gauche, sans surprise, les noms cités plus haut se retrouvent en tête, dans des ordres peu différents de celui du classement général. Par contre, pour les sympathisants LREM, (sans surprise ?) le préféré est... Emmanuel Macron (56 %), devançant largement Goldman, Cymes, Riner, Boon...

Autre « curiosité », les 50 préféré(e)s des Français comprennent 16 femmes et 34 hommes. Et parmi les 10 préférés des sympathisants de LREM, il n'y a aucune femme. Nous sommes **loin de la parité**. Les ministres concernées doivent-elles s'en émouvoir, demander de légitérer ?

#### Autres procédés pour enjoliver une image ou nuire à un adversaire

Bien d'autres procédés « classiques » que des sondages sont utilisés à ces fins, presque chaque jour, en toute « innocence », sans que nous ne nous en apercevions. Voici quelques exemples récents ou encore d'actualité.

##### ***Airbus : annonces « flatteuses » pour Macron, publicité mensongère ou « fake news » ?***

Sur le portail d'*Orange*, on pouvait lire le 9 janvier l'annonce : actualités « **Moisson de contrats en Chine pour Emmanuel Macron** ». Quel internaute se limitant à la lecture de cette annonce n'aurait pas aussitôt compris que Macron avait signé une multitude de contrats qui lui étaient plus ou moins attribuables ? En cliquant sur l'annonce en question, l'internaute accédait à un article dont le titre, « **Chine : moisson de contrats en perspective à l'occasion de la tournée d'Emmanuel Macron** », ne disait pas tout fait la même chose (35). En fait, il était attendu et/ou espéré que la « tournée » (moins de trois jours sur place) soit l'occasion de la signature d'importants contrats par *Airbus* (pour une centaine d'avions), *Areva* (construction d'une usine de retraitement de déchets radioactifs), *Orpea* (construction de maisons de retraite), *Thales* et d'autres, en négociation depuis plus ou moins longtemps.

Récidive enthousiaste le lendemain, 10 janvier ! Annonce : actualités « **Chine : le contrat faramineux décroché par Emmanuel Macron** », et renvoi à un article intitulé : « **La Chine commande 184 Airbus A320 pour livraison en 2019-2020** » (36). Le montant de la « commande » (estimé, mais pas encore négocié) serait de l'ordre de **18 Mds \$**. De l'article, il ressort que la Chine a l'intention de respecter la parité dans ses commandes d'avions entre *Airbus* et *Boeing*. Deux citations du président Macron l'attestent : « *C'est quelque chose qui sera totalement finalisé sous peu, mais qui m'a été confirmé par le président* » Xi Jinping, et « *Le président Xi m'a confirmé (...) le fait que la Chine préservera son volume de commandes dans les années à venir, et préservera les parts de marché entre Airbus et Boeing. Voilà la ligne chinoise, elle a été affirmée clairement* ».

*Boeing* estimerait le marché chinois à 7.240 avions au cours des 20 prochaines années. Autre Info : un protocole d'accord a été conclu avec *Airbus* prévoyant l'augmentation de la cadence de production de l'A320 en Chine.

Le même jour, sur *boursorama.com*, un article basé sur des infos provenant de l'agence *Reuters* était intitulé « **La commande de 184**



**Airbus A320 bientôt finalisée-Macron** » (37). Un représentant de l'Élysée aurait déclaré « Ce sont des commandes qui n'ont pas été annoncées et qui ne font pas partie du package Merkel ».

En matière de parité des commandes, Boeing avait pris les devants avec la vente de 300 avions à l'occasion de la visite du président Trump en Chine en 2017. Puis 148 Airbus avaient été achetés par la Chine en juillet, lors de la visite du président Xi Jinping en Allemagne.

**Qu'a donc décroché Macron ?** La « commande » des 184 Airbus A320 s'inscrit dans une longue histoire, en partie préprogrammée, à laquelle les responsables politiques français et allemands apportent leurs contributions, sans doute moins déterminantes que les démarches des dirigeants d'Airbus et la qualité des appareils vendus.

« Un contrat faramineux » !? Il ne fera sans doute pas oublier la plus grosse commande de l'histoire d'Airbus décrochée en novembre 2017 à Dubaï auprès d'Indigo Partners, une société d'investissement spécialisée dans la location d'avions : **430 Airbus A320, pour un montant de 49,5 Mds \$**. Avec, le même jour, une commande du loueur CDB Aviation Lease Finance de **90 appareils** de la famille A320neo, pour un montant de l'ordre de **5,1 Mds \$** (38).

A ce moment-là, Airbus avait enregistré **13.700 commandes** de l'appareil A320 entré en service en 1988.

Autre bonne nouvelle, le 18 janvier : la **commande par Emirates de 36 appareils A380** (39), pour **15 à 16 Mds \$**. Sans elle, la direction d'Airbus aurait peut-être dû arrêter le programme de construction de ce gros porteur. Avec elle, l'avionneur dispose de 10 ans pour repenser la motorisation de l'A380 afin de le rendre plus attractif.

Ces précisions relativisent les performances commerciales de notre président dans la « success story » d'Airbus en Chine. Pour ne pas créer des « fake news », certains annonceurs feraient bien de ne pas déployer leur zèle à l'excès.

### Macron, la Chine et les droits de l'homme

Sur le site de Contrepoints, le 11 janvier, était affiché « Le regard de René Le Honzec », un dessin, **une caricature sur « Macron et les droits de l'homme en Chine** ». On y voit les deux présidents se serrant la main, Macron, le visage crispé, prononçant « **Je ne sais pas le dire en chinois** », et Xi Jinping, un large sourire aux lèvres, répondant « **Normal, ça n'existe pas** » (40). Quoi de plus bref et évocateur qu'un tel dessin pour « souligner » la « timidité » de Macron sur le sujet et la tranquille assurance de Jinping !

De telles caricatures, critiques plus percutantes que bien des messages écrits, seront-elles condamnables comme des « fake news » pendant les périodes électorales ? Les défenseurs de Charlie Hebdo doivent-ils s'en inquiéter ?

### Investissement de Toyota à Onnaing, une autre pantalonnade. « Fake » ?

Le 22 janvier, dans l'après-midi, image avec le Président à l'appui, l'annonce suivante était affichée sur le portail d'Orange : « **Toyota : Macron annonce en personne la grande nouvelle** ». L'annonce renvoie à l'article « **Toyota va investir 300 millions d'euros** »

dans son usine d'Onnaing » (41). Cette usine, située dans le nord, est spécialisée dans le montage des Toyota Yaris. Après les dizaines de milliards d'Airbus, « grande nouvelle » est d'autant plus « démesurée » que le journal Les Echos (notamment) avait annoncé la semaine précédente un investissement de **400 millions**. Et le vice-président Monde de Toyota, qui a pris la décision, a promis « **On va moderniser le site, où certains équipements sont là depuis l'origine** »... C'est-à-dire depuis 1999. Mieux vaut tard que jamais !

### Des reportages « déséquilibrés » sur Laurent Wauquiez suspendus sur France 3

Le 9 janvier, est née une polémique due à l'interruption par le rédacteur en chef de France 3 Auvergne-Rhône-Alpes de la diffusion d'une série de cinq reportages sur Wauquiez (LW). Le deuxième volet de la série, consacré aux finances de la région a mis le feu aux poudres, suscitant de nombreuses réactions. LW, son entourage ainsi que des élus lui ont reproché d'être à charge et sans avis contradictoire. Le sujet se terminait, d'ailleurs, par : « Laurent Wauquiez en père Noël, père fouettard ou saint Laurent patron des plus modestes, la suite au prochain épisode... ».

LW a aussitôt été accusé d'avoir fait pression pour arrêter les diffusions. Il a démenti et indiqué qu'il ne réclamait qu'un droit de réponse, une interview de trois minutes dans les journaux de 12 heures et 18 heures (comme les reportages).

Une crise a éclaté au sein de la rédaction de France 3 ARA, « ... la stupéfaction a laissé place à la colère... ». Le rédacteur en chef a justifié la déprogrammation par le contenu des sujets, non conformes à la commande de la chaîne et jugés « déséquilibrés ». « On ne s'empêche pas de faire de l'investigation, mais sur la forme et sur le fond, on essaie d'être équilibré et plutôt mesuré. Et là, ce n'était pas le cas ». Pour le directeur régional de la chaîne, « On n'était pas dans les clous du point de vue politique et par rapport à notre tonalité de service public » (42).

Une motion de défiance a été votée par la rédaction et, finalement, les deux derniers volets de la série, pré-visionnés, ont été diffusés vendredi 12 et samedi 13 janvier.

En réponse aux critiques sur la gestion de la Région, LW a déclaré : « En revanche, et c'est la démocratie, j'ai demandé un droit de réponse pour rappeler que la région Auvergne-Rhône-Alpes est aujourd'hui classée par l'agence de notation Standard & Poor's région la mieux gérée de France » (43). Le 13 janvier, LW a exercé son droit de réponse pendant trois minutes, mettant l'accent sur les mesures prises afin de réduire les dépenses des trois ex régions fusionnées (nombre de directeurs abaissé de 70 à 25, strates hiérarchiques comprimées, généralisation du temps de travail à 35 heures...), concluant par « **On investit pour l'emploi, Internet, la rénovation des lycées** » (44).

Ces péripéties montrent assez bien des difficultés que pourraient rencontrer des « juges » qui seraient chargés d'instruire des cas de « fake news » « présumés », ainsi que les réactions diverses auxquelles ils se trouveraient confrontés. Une façon sensée et « équilibrée » de traiter les cas d'informations malveillantes contestées, sans mobiliser une justice déjà surchargée, serait de **pratiquer plus systématiquement le droit de réponse**. Et la mise en pratique de motivations aussi louables que celles des responsables régionaux de la chaîne redonnerait du crédit aux médias, leur éviterait de voir leurs clientèles se restreindre et limiterait la diffusion de « fake news ».



### « Epingler » Marine Le Pen et ses amis : un exercice prisé de certains médias

Le 22 janvier, également sur *Orange*, un exploit était annoncé : « Buzzfeed et Médiapart épinglent les visiteurs du soir de Marine Le Pen » (45). « Une enquête conjointe du quotidien d'investigation et du laboratoire d'informations virales [rien que ça !] révèle l'identité des conseillers secrets de Marine Le Pen. ».

« Epingler » signifie « attirer l'attention sur un défaut, un abus – dénoncer – prendre sur le fait ». Qu'est-il reproché, alors, aux visiteurs, conseillers (présumés), « anonymes » ? De venir « de l'ENA, du monde du haut fonctionnariat, du Cac 40, de cabinets ministériels... Leur « profil » serait en contradiction avec le discours anti-élites du FN !

Autre médisance (?), « Les visiteurs du soir » est le nom du film de Marcel Carné, dans lequel « Satan délègue, sous forme de ménestrels, deux de ses suppôts, Dominique et Gilles, pour semer malheur et destruction sur Terre... » (46). De là à comprendre que les visiteurs de Marine sont des suppôts de Satan, il n'y a pas des kilomètres. Mais les auteurs de ces dénigrements ignorent ou ont peut-être oublié que les médias ont maintes fois signalé que François Mitterrand aimait recevoir incognito « des visiteurs du soir » et profiter de diverses occasions pour recueillir des avis, des opinions, de personnes qui n'étaient pas forcément du même bord que lui. Cependant, avec leur titre, ils n'ont sans doute pas voulu suggérer que Marine suivait l'exemple de l'illustre François.

### L'arroseur arrosé

Pas de chance pour l'Exécutif et LREM ! Au moment où ils étudient comment réprimer les « fake news », il s'avère que Rayan Nezzar, porte-parole de LREM, s'est illustré par des « tweets » injurieux à l'encontre de journalistes et de politiciens. La ministre du Travail, Muriel Pénicaud, a jugé bon de le défendre en préchant une erreur de jeunesse : « Quand on a 18 ans et qu'on dit des bêtises, qu'après on en prend conscience, qu'on s'excuse, qu'on répare [...] et qu'on ne le fait plus... ». Et elle a cru bon d'ajouter : « Les discussions au bistrot, dans les universités ou les manifestations, ce n'était guère mieux » (47). Pourtant, en 2012 et 2013, Rayan Nezzar avait traité Valérie Pécresse et Caroline Fourest de « pouffiasses », Alain Juppé de « fiotte », Jean-François Copé de « petite pute », avec « va niquer ta mère », Marine Le Pen de « pute », Manuel Valls « a zéro couille », Bruno Lemaire de « couille molle », etc. Au total Nezzar aurait supprimé près de 5.000 « tweets » après sa nomination (48).

### Sources et références :

- (1) « *Macron annonce une loi pour faire reculer les "fake news"* », [liberation.fr/france/2018/01/03/macron...](http://liberation.fr/france/2018/01/03/macron...)
- (2) « *"Fake news" : Macron va-t-il museler Internet ?* », [contrepoints.org/2018/01/11/305668-fake-news...](http://contrepoints.org/2018/01/11/305668-fake-news...)
- (3) « *Croyez-vous le Gouvernement quand il dit qu'il n'y aura pas de nouvel impôt d'ici la fin du quinquennat ?* », [lefigaro.fr/conjoncture/2018/01/12/20002...](http://lefigaro.fr/conjoncture/2018/01/12/20002...)
- (4) « *Dépenses de santé : le casse-tête du reste à charge zéro* », [leparisien.fr/edition/economie/depenses-sante...](http://leparisien.fr/edition/economie/depenses-sante...), le 19/01/2018.
- (5) « *Dépenses santé : un reste à charge de 248 euros par personne* », [mutualite.fr/actualite/despenses...](http://mutualite.fr/actualite/despenses...), le 22/09/2017.
- (6) « *Comprendre les plateformes numériques* », [Xerfi-precepts-strategiques-tv.com/ensavoirplus/Aurelien-Duthoit-comprendre...](http://Xerfi-precepts-strategiques-tv.com/ensavoirplus/Aurelien-Duthoit-comprendre...), le 27/10/2014.
- (7) « *Lancement de la nouvelle plateforme post-bac sur fond d'inquiétudes* », [actu.orange.fr/France/lancement...](http://actu.orange.fr/France/lancement...), le 15/01/2018.
- (8) « *Alerte mobilisation. Pacte numérique pour l'Indépendance et la Sécurité Internet de la France* », [MesOpinions.com](http://MesOpinions.com), janvier 2018.
- (9) « *Grâce à la réforme fiscale de Trump, Apple paie 38 milliards de dollars au fisc américain* », [lefigaro.fr/secteur/high-tech/2018/01/17/32001...](http://lefigaro.fr/secteur/high-tech/2018/01/17/32001...)
- (10) « *Loi numérique : loyauté des plateformes* », [larevue.squirepattonbogs.com/Loi-num%C3%A9rique...](http://larevue.squirepattonbogs.com/Loi-num%C3%A9rique...), le 10/01/2017.
- (11) « *Projet de loi contre les fake news : le combat personnel de Macron* », [leparisien.fr/politique/projet-de-loi...](http://leparisien.fr/politique/projet-de-loi...), le 16/01/2018.
- (12) « *Avant la loi, le commando "anti-fake news" du candidat Macron* », [lepoint.fr/politique/avant-la-loi...](http://lepoint.fr/politique/avant-la-loi...), le 10/01/2018.
- (13) [Doc] « *Convention d'Assistance – WikiLeaks* », [wikileaks.org/macron-emails//fileid/115/56](http://wikileaks.org/macron-emails//fileid/115/56).
- (14) « *Les élections municipales pourraient être décalées en 2021* », [ouest-France.fr/elections/calendrier](http://ouest-France.fr/elections/calendrier), le 23/11/2017.

En outre, l'auteur de ces grossièretés n'était plus un jeunot de 18 ans au moment des faits ; il était un adulte de 22-23 ans, entre sciences-po et l'ENA, déjà affilié au PS. Cette « erreur » a été diversement accueillie au sein de LREM, et un de ses députés, François-Michel Lambert s'est ouvertement indigné : « *On nous annonce une loi contre les "fake news" et trois jours plus tard on se retrouve avec un ministre qui ment* » (47).

Désirant « calmer le jeu » et éviter qu'enfler la polémique, Castaner aurait commis un impair de taille le 8 janvier à *RTL*. Selon la radio, il aurait défendu Nezzar en privé, évoquant des « propos d'étudiant » et « un vocabulaire de jeune de Montreuil » (49), Nezzar ayant vécu à Montreuil. Les réactions ont été immédiates. Voici la réplique du maire de Montreuil : « *Monsieur C. Castaner vous êtes vraiment un "narvalow", vos propos sur les jeunes de Montreuil sont indignes, méprisants et la preuve d'une méconnaissance complète de notre ville et de ses habitants. J'exige des excuses publiques...* ». Renseignements pris, un « narvalow » serait un farfelu, un hurluberlu, un « ouf » coupable de mille extravagances. M. Castaner a « démenti » (ou « contesté », ou « nié » ?) les propos qui lui ont été attribués.

Le 9 janvier, le porte-parole avait démissionné. « Exigence d'exemplarité » oblige, selon Castaner (50).

C'est, ainsi, un peu la pièce de l'arroseur arrosé qui s'est rejouée, le parti du président étant une « victime » avant l'heure de la chasse aux « fake news »... et aux comportements répréhensibles qu'il condamne.

PS : sur une polémique d'actualité non sans lien avec la liberté d'expression et le politiquement correct.

Personne n'oserait plus soutenir que les neuf camps de concentration qui étaient situés en Allemagne (11 avec celui créé en Alsace annexée et celui de Manthausen en Autriche) étaient des camps « allemands » et non des camps « nazis ». Alors, je suis étonné que tant de médias et des politiciens tombent à bras raccourcis sur les dirigeants polonais qui veulent interdire que l'on qualifie de camps « polonais » les camps de concentration et d'extermination édifiés puis en activité sur le sol de leur pays, alors sous domination du Troisième Reich. Ces camps ne sont pas moins « nazis » que les précédents. L'antipathie envers les dirigeants polonais actuels, qui seraient des « conservateurs rétrogrades », ne peut justifier ni la déraison ni la culpabilisation d'une nation... dont la population a compté de très nombreux martyrs de septembre 1939 à janvier 1945.



- (15) « Comment les médias ont fabriqué le candidat Macron », [lsv.fr/medias-ont...](http://lsv.fr/medias-ont...), le 02/02/2017.
- (16) « Cette honteuse propagande pour Macron », [bousorama.com/forum-politique-cette-honteuse...](http://bousorama.com/forum-politique-cette-honteuse...), le 04/04/2017.
- (17) « Les entrepreneurs jugent positives les réformes de Macron », [lefigaro.fr/2017/11/18/09007...](http://lefigaro.fr/2017/11/18/09007...)
- (18) « Les Français ne croient pas aux effets des réformes », [lefigaro.fr/emploi/2018/01/24/09005...](http://lefigaro.fr/emploi/2018/01/24/09005...)
- (19) « "Fake news", Kalfon ironise sur les promesses non tenues de Macro », [youtube.com/watch?v=R9C-TtDP4qR](http://youtube.com/watch?v=R9C-TtDP4qR), le 03/01/2018.
- (20) « "Fake news" : une loi pour rien ? », [lepoint.fr/politique/fake-news...](http://lepoint.fr/politique/fake-news...), le 04/01/2018.
- (21) « Loi anti "fake news" : une grave atteinte à la liberté d'expression », [cnip.fr/2018/01/05/loi-anti...](http://cnip.fr/2018/01/05/loi-anti...)
- (22) « Revue de presse – loi contre les "fake news" : attention, danger ! », [lepoint.fr/politique/revue...](http://lepoint.fr/politique/revue...), le 05/01/2018.
- (23) « La loi anti-"fake news" de Macron fait débat », [fr.reuters/article/topNews/idFRKBN1EU1CV-OFR](http://fr.reuters/article/topNews/idFRKBN1EU1CV-OFR), le 05/01/2018.
- (24) « "Fake news" ; Mélenchon à contre-courant de Macron », [lopinion.fr/video/opinion/fake-news](http://lopinion.fr/video/opinion/fake-news), le 11/01/2018.
- (25) [fr.irefeurope.org-Publications/Articles/Les-fake-news...](http://fr.irefeurope.org-Publications/Articles/Les-fake-news...), le 08/01/2018.
- (26) « "Fake news" : un alibi pour une censure étatique mondiale ? », [contrepoints.org/2018/01/08/306663...](http://contrepoints.org/2018/01/08/306663...)
- (27) « Légiférer sur les "fake news" est inutile et dangereux », [contrepoints.org/2018/01/10/306908-legiferer...](http://contrepoints.org/2018/01/10/306908-legiferer...)
- (28) « Contre les "fake news", vive le marché libre de l'info », [contrepoints.org/2018/01/10/306915-contre...](http://contrepoints.org/2018/01/10/306915-contre...)
- (29) « 79 % des Français favorables à une loi sur les "fake news" », [lefigaro.fr/medias/2018/01/11/2004...](http://lefigaro.fr/medias/2018/01/11/2004...)
- (30) « Les Français aimeraient boire une bière avec... Emmanuel Macron », [lefigaro.fr/politique/le-scan/2018/01/04/25001...](http://lefigaro.fr/politique/le-scan/2018/01/04/25001...)
- (31) « L'indice de convivialité des Hommes politiques », [ifop.com/media/politique/3939-1-study-file.pdf](http://ifop.com/media/politique/3939-1-study-file.pdf), le 05/01/2018.
- (32) « Cul sec. Avec quels politiques les Français aimeraient-ils boire une bière ? », [vanityfair.fr/monde-de-vf/articles/avec-quels...](http://vanityfair.fr/monde-de-vf/articles/avec-quels...), le 05/01/2018.
- (33) « 76 % des Français consomment de la bière », [bienpublic.com/actualite/2017/06/13/76-des-francais...](http://bienpublic.com/actualite/2017/06/13/76-des-francais...)
- (34) « Le "top 50" des personnalités, décembre 2017 », [ifop.fr/medias/pol/3935-1-study-file.pdf](http://ifop.fr/medias/pol/3935-1-study-file.pdf).
- (35) « Chine : moisson de contrats en perspective à l'occasion de la tournée d'Emmanuel Macron », [finance.orange.fr/actualite-eco/article/chine...](http://finance.orange.fr/actualite-eco/article/chine...), le 09/01/2018.
- (36) « La Chine commande 184 Airbus A320 pour livraison 2019-2020 », [finance-orange.fr/actualite-eco/article/la-chine...](http://finance-orange.fr/actualite-eco/article/la-chine...), le 10/01/2018.
- (37) « La commande de 184 Airbus A320 bientôt finalisée », [boursorama.com/actualites/la-commande...](http://boursorama.com/actualites/la-commande...), le 10/01/2018.
- (38) « Airbus décroche la plus grosse commande de son histoire », [lefigaro.fr/societe/2017/11/15/20005...](http://lefigaro.fr/societe/2017/11/15/20005...)
- (39) « Emirates achète 36 Airbus A380 et donne 10 ans de vie au super-jumbo », [latribune.fr/entreprises-finance/industrie/aeronautique-defense...](http://latribune.fr/entreprises-finance/industrie/aeronautique-defense...), le 18/01/2018.
- (40) [contrepoints.org/2018/01/11/307108...](http://contrepoints.org/2018/01/11/307108...), « Macron, la Chine et les droits de l'homme ».
- (41) « Toyota : Macron annonce en personne la grande nouvelle », [orange.fr/portail, le 22/07/2018](http://orange.fr/portail, le 22/07/2018) + [finance.orange.fr/actualite/toyota-va-investir](http://finance.orange.fr/actualite/toyota-va-investir).
- (42) « Reportages suspendus sur France 3 : Wauquiez dément des pressions », [lefigaro.fr/politique/le-scan/2018/01/12/25001...](http://lefigaro.fr/politique/le-scan/2018/01/12/25001...)
- (43) « Wauquiez dément toute pression sur France 3 », [lejdd.fr/politique/wauquiez..., le 13/01/2018](http://lejdd.fr/politique/wauquiez..., le 13/01/2018).
- (44) « Voici comment Laurent Wauquiez se défend contre France 3 », [closermag.fr/politique/voici..., le 13/01/2018](http://closermag.fr/politique/voici..., le 13/01/2018).
- (45) « Buzzfeld et Médiapart épinglent les visiteurs du soir de Marine Le Pen », [actu.orange.fr/politique-buzzfeld..., le 22/01/2018](http://actu.orange.fr/politique-buzzfeld..., le 22/01/2018).
- (46) « Les visiteurs du soir », [allocine.fr/film/fiche-film=606.html](http://allocine.fr/film/fiche-film=606.html).
- (47) « Muriel Pénicaud défend le porte-parole de LREM rattrapé par des tweets injurieux », [lefigaro.fr/politique/le-scan/2018/01/07/25001...](http://lefigaro.fr/politique/le-scan/2018/01/07/25001...)
- (48) « "Pute", "fiotte", "pouffiaisse"... Rayan Nezzar, le nouveau porte-parole d'En Marche, s'excuse pour ses tweets... », [huffingtonpost.fr/2018/01/06/pute...](http://huffingtonpost.fr/2018/01/06/pute...)
- (49) « Rattrapé par la polémique sur son porte-parole, Castaner tente de calmer le jeu », [lefigaro.fr/politique/le-scan/2018/01/08/25005...](http://lefigaro.fr/politique/le-scan/2018/01/08/25005...)
- (50) « Démission d'un porte-parole LREM : Castaner évoque "l'exigence d'exemplarité" », [actu-orange.fr/politique/demission..., le 09/01/2018](http://actu-orange.fr/politique/demission..., le 09/01/2018).

